

L'IMPÉRIAL

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS
5 FRANCS PAR AN

ABONNEMENTS
5 FRANCS PAR AN

Les lettres non affranchies sont refusées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ANNONCES ET RÉCLAMES

LYON : Agence de publicité V. Fournier
Rue Confort, 14

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS

Rue Sala, 42, à Lyon

ANNONCES ET RÉCLAMES

PARIS : Agence de publicité Havas
Place de la Bourse, 8
Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala, 42

LES ÉLECTIONS

Les sept cents souverains de la République, viennent de faire leur rentrée sur les théâtres du Luxembourg et du Palais-Bourbon.

Pour être sincère, nous dirons que cette rentrée a été assez piteuse, et qu'elle a manqué totalement de prestige.

Par modestie, sans doute, sénateurs et députés n'ont pas voulu se montrer trop fiers des éloges de leurs électeurs, relativement à la prospérité inouïe que le régime républicain procure à la France.

On comprend cela.

En effet :

Le paysan qui vend son blé un peu moins cher que le prix de revient ;

L'ouvrier qui n'a plus grand'chose à porter au Mont-de-piété ;

L'industriel qui est obligé d'arrêter son industrie, faute de travail pour l'alimenter ;

Le petit rentier que la crainte d'une conversion nouvelle de la rente et la baisse persistante des valeurs mobilières de son portefeuille rendent très perplexé, et forcément très économe ;

Le propriétaire qui est exposé à des visites comme celles que la réunion des Folies-Bergère a décrétées, c'est-à-dire à ne pas toucher ses loyers ;

Tous doivent, en ce moment, être occupés à tresser des couronnes civiques aux législateurs et gouvernants qui les ont conduits à la ruine.

Pour élargir le cadre de ce riant tableau, et pour le compléter, nous avons, en outre, comme effets de perspectives, d'une part, la substitution au régime des « repréailles et des destructions intelligentes », en Chine, le régime du massacre de nos nationaux, et les échecs partiels de nos troupes en dépit de leur héroïsme.

D'autre part, l'équilibre du budget. — M. Rouvier venant d'être bombardé ministre, il va de soi que la Commission du budget qui avait jeté son projet à la tête de M. Tirard, et donné sa langue aux chiens, va reprendre son travail et sa langue, dans le but de prouver aux imbéciles et aux gogos, que jamais la France n'aura été plus riche.

En vérité, il y a là de quoi rendre sincèrement modestes les collègues de MM. Marius Bouchet Poulet, Lecomte et autres honorables.

Les sept cents souverains en question, en ont encore pour un an, mais il est certain qu'ils n'acheveront pas leur législature.

En effet, on prête à M. Ferry le projet bien arrêté, de renvoyer chez eux les députés incapables, qui lui ont permis de faire de la France une ruine immense, dès qu'il leur aura fait voter la nouvelle loi électorale, et rétablir le scrutin de liste.

Les renseignements les plus précis qui nous parviennent de tous les

côtés, nous permettent d'affirmer, que les élections générales se feront vers le mois de mai 1885.

Nous n'aurions donc, en ce cas, plus que quelques mois devant nous.

Aussi, demandons-nous à tous nos amis de se préparer dès à présent pour ce grand-cœur de salut social, qui aura pour résultat, si nous le voulons bien, de balayer les écuries d'Augias de ce gouvernement incroyablement, y compris, bien entendu, ce gouvernement lui-même, et de faire rentrer sous terre tous les parasites qui vivent sans vergogne, de la ruine et des malheurs de la France.

Jamais les circonstances n'auront été plus favorables pour la complète réussite de ces exécutions nécessaires, qui seront bien, pour nous servir de la charmante expression de l'incomparable premier ministre de M. Grévy, des « destructions intelligentes », celles-là.

Vraiment, à moins que le pays ne soit complètement avachi ;

A moins que le peuple ne veuille qu'on dise de lui ce que disait la femme de Sganarelle, avec une légère variante : « Et s'il me plaît à moi d'être... volé ; »

A moins que tout bon sens, toute logique, tout honneur n'aient disparu de cette terre de France, leur véritable patrie ;

A moins enfin, que ce ne soit la décrépitude irrémédiable et la décadence définitive de la grande nation, tous ces charlatans de la politique de Gribouille ; tous ces comités-voyageurs du laïcisme bête et ruineux ; tous ces farceurs de la libre-pensée qui, au nombre de vingt ou trente mille à peine, violent la liberté de millions de citoyens ; tous ces financiers... de Bondy ; tous ces contempteurs des grandes traditions et des saintes croyances ; tous ces trompeurs du peuple qui ont menti à tous leurs programmes, et laissé protester toutes leurs promesses, y compris surtout celle de rendre le peuple heureux ; tous ces faiseurs de révolutions pour... leur propre compte ; tous ces Judas, tous ces traîtres, tous ces renégats, tous ces repus, devront faire place à des hommes, à de vrais hommes, ayant dans leur passé de quoi garantir l'avenir, et qui, peu habitués aux promesses inutiles, sauront certainement tenir toutes celles qu'ils auront faites.

Nous l'avons dit, de la République plus jamais il ne saurait être question en France. Cette forme de gouvernement qui a pour origine l'émeute et pour conclusion la ruine, vient de donner toute sa mesure.

Ce régime est condamné, Il est condamné au nom de la morale publique, qui souffre des turpitudes sans nombre et des malpropétés de toutes sortes qu'on étale à tous les yeux.

Il est condamné au nom du patriotisme, profondément humilié de voir la France qu'on a lancée follement dans des entreprises lointaines, obligée, diplomatiquement par-

lant, de mettre sa main, dans la main de l'Allemagne et, qui sait, militairement parlant, obligée, un jour, de se faire le soldat de M. de Bismarck.

Il est condamné au nom de la liberté de la conscience humaine, audacieusement violée chaque jour, bien plus, persécutée, traquée, par ceux-là mêmes qui l'ont érigée en dogme.

Il est condamné plus prosaïquement, plus efficacement peut-être, au nom du travail qui chôme, de l'ouvrier qui souffre, de la misère qui s'affirme, et qui, en dépit des promesses et des utopies idiotes de réformateurs impuissants, finira par produire infailliblement la seule révolution sociale qui soit naturelle en pareille occurrence : celle de l'égalité de tous devant la pauvreté.

Il est condamné, enfin, au nom de la raison, et comme nous le disions plus haut, au nom du bon sens de notre grand pays qui a besoin de se retrouver au milieu de toutes les insanités honteuses qui le désorientent ; et qui entend désormais demander à l'ordre véritable, à l'autorité légale, à la probité vulgaire de venir enfin remplacer l'anarchie, l'arbitraire et le... — soyons poli, — le mensonge.

Or, l'ordre, l'autorité, la probité, l'Empire seul peut les donner au pays, avec la prospérité, en plus : les dix-huit années du règne de Napoléon III sont là, pour le proclamer bien haut, et bien éloquemment.

Donc, que chacun s'apprête à taire son devoir pour sauver la patrie ; l'Impérial fera largement le sien. Dans ce suprême combat, nous en avons l'espoir, la victoire appartiendra aux plus honnêtes et aux plus persévérants, à ceux dont le programme sera : *Tout pour le peuple et par le peuple.*

LETRES PARISIENNES

Paris, 16 octobre, 1884.

Permettez-moi de glaner ma lettre parmi les mille racontars politiques qui émaillent les conversations de nos législateurs et les nouvelles d'outre-mer qui s'entrecroisent sur le sol français, en venant de Chine et d'Angleterre.

La commission du budget donne du fil à retordre au ministère qui va s'occuper de l'admission temporaire des fils coton, sur laquelle vos délégués ont appelé l'attention du nouveau ministre du commerce.

M. Ferry trouve que les réductions dans les dépenses ont été exagérées, et devant la commission qu'il doit entrevoir demain, il maintiendra certainement le système qu'a proposé M. Tirard pour maintenir l'équilibre du budget.

Vous avez appris que l'Etat acceptait la proposition faite par M. votre maire de nommer deux experts, l'un pour l'Etat l'autre pour la ville, afin d'évaluer les terrains des fortifications.

Je souhaite pour nos malheureux compatriotes que MM. les experts aillent vite en besogne, puisque c'est dans le remblaiement des fossés d'enceinte qu'ils doivent trouver leur pain quotidien.

M. Ferry continue ses machinations diaboliques et ses escamotages télégraphiques.

Il garde précieusement les dépêches compromettantes qui arrivent de Chine, et ménage des coups de théâtre avec celles qui le fortifient sur son siège ministériel.

Car il est certain maintenant que nous avons subi un échec à Tamsui.

La fâcheuse impression qu'a produite cette nouvelle, n'était pas faite pour satisfaire le ministère qui déposait d'une main tremblante une nouvelle demande de crédits de 10 millions, dans le but de continuer la guerre de Chine.

Mais le malin Ferry avait en poche, une autre dépêche qui annonçait qu'un brillant succès avait été remporté à Chiu.

Les bonnes grâces de la majorité seront reconquises et le système des petits papiers jaunes et officiels aura produit son heureux effet.

M. Ferry est consolidé de nouveau, et aplatis devant ce Machiavel républicain, nos législateurs ne seront pas avares de courbettes pendant cette session extraordinaire.

Mais les dépêches tantôt bonnes, tantôt mauvaises ne présagent rien de bon pour l'avenir.

L'expédition du Tonkin n'avancera pas d'un pas rapide vers une solution tant désirée.

C'est une campagne interminable, alimentée par de petits crédits successifs et par des envois de troupe, distancés de mois en mois, qui épuisent nos effectifs et finiront par inquiéter les populations rurales.

Nos soldats font de l'héroïsme, c'est certain, mais sans résultat !

C'est une guerre d'escarmouche qui nous coûtera beaucoup d'argent et beaucoup de sang français.

S'il a été absurde de l'entreprendre, il est odieux de la continuer dans de pareilles conditions.

De graves interpellations se préparent à ce sujet.

La gauche ne démasquera-t-elle pas ses batteries pour renverser le premier ministre dont la politique égoïste et personnelle nous entraîne à la ruine et à la banqueroute.

Il faut nous contenter de l'espérer ; car M. Ferry est un habile qui sait parer tous les coups qu'on lui porte, et mieux que tout autre se servir du coup de Jarnac.

UN DÉPUTÉ.

LA CRISE OUVRIÈRE

Nous avons à signaler, cette semaine, trois faits saillants, relatifs à la crise économique qui sévit actuellement sur notre pays en général et sur Lyon en particulier : les séances tenues à l'Hôtel de Ville par les délégués de la Commission d'enquête ; la réunion des ouvriers sans travail aux Folies-Bergère et le voyage à Paris de MM. Gailleton, Massicault et autres administrateurs *ejusdem farinae*.

Nous qualifions à dessein ces trois faits de saillants, nous nous gardons bien de dire importants, car s'ils ont donné cours à des verbiages sans fin, si, pour les relater et les commenter, les chroniqueurs ont versé des torrents d'encre, nous en sommes à nous demander quels en pourront être les résultats, et nous n'hésitons pas à poser ici un immense point d'interrogation ?

Il n'y a certainement pas de pays au monde où l'on noircisse autant de papier qu'en France, où l'on harvarde, où l'on discute autant qu'en France, à propos de tout et de rien, sur les choses les plus sérieuses et sur les billevesées les plus insignes ; mais il n'y a certainement pas non plus de nation à l'esprit plus frivole, où les événements soient envisagés aussi à la légère et les solutions pratiques aussi difficilement obtenues.

Les affaires, l'industrie, le commerce se trouvent, à un moment donné et par suite de fautes multiples, plongés dans le plus complet marasme : une crise économique, arrivée à l'état aigu, sévit avec une égale intensité sur la classe ouvrière et sur la gent agricole.

Que font nos gouvernants, que font les représentants du peuple, que font les ouvriers ?

En ce qui concerne le gouvernement, la réponse est aisée : il ne fait rien ! Tout entier à l'expédition de Chine, fort de la récente accolade qu'il a reçue du chancelier de fer, absorbé par les calculs de l'établissement d'un budget impossible à équilibrer, il reste sourd à

toutes les réclamations et n'écoute qu'en trépanant les objurgations des Gailleton, Gramusset et autres opportunistes importuns ! D'aucuns pourraient croire que ce serait acte de bonne gestion et de sage sollicitude de préparer la révision des tarifs douaniers, d'élaborer des traités de commerce moins ruineux que ceux dont nous subissons actuellement le régime, d'appeler l'attention des Chambres sur une situation économique où nous nous mourons à petit feu !

Allons donc ! M. Ferry a bien d'autres chiens à fouetter ! Et les élections prochaines, dans lesquelles il faut assurer le triomphe des candidats officiels ; et le cléricisme et les groupes scolaires, et le Tonkin et Madagascar, et tant d'autres soucis absorbants !

Pensez vous qu'après cela il y ait place pour les affaires urgentes, que les pensées de M. Ferry puissent se porter sur l'ouvrier et le paysan, sur la crise économique ?

Aussi, lorsque les délégués lyonnais viennent naïvement soumettre à M. Ferry leurs revendications concernant l'admission temporaire des fils-cotons, M. Ferry renvoie la tâche au Conseil des Ministres ; le Conseil charge M. Rouvier d'un rapport sur la question et, après cet enterrement de première classe, nos gouvernants ne prennent même pas le soin d'exprimer leurs condoléances à MM. Sévène, Permezel et autres solliciteurs, qui pleurent sur la tombe de leurs plus chères idées.

Nos représentants, eux, ont l'humeur beaucoup plus gaie. Les voyages, du reste, ne leur coûtent pas cher ; ces Messieurs sont en carte et ils vont de ville en ville, exhibant leur laisser-passer à tous les employés de chemin de fer indiscrets. Si les capitaux ne circulent pas, en revanche nos députés circulent librement : n'est-ce pas là pour les électeurs un gage suffisant de prospérité ?

C'est grâce à ce grand amour des voyages, mais surtout à cette facilité de locomotion que nous avons eu, après St-Etienne, l'honneur et l'immense avantage de posséder dans nos murs le célèbre citoyen Floquet, l'illustre insulteur de l'empereur Alexandre.

Durant trois jours, M. Floquet et ses acolytes ont trôné à l'Hôtel-de-Ville, recueillant les dépositions de tous ceux qui ont bien voulu les prendre au sérieux et s'approcher de leurs tréteaux.

Par une ironie et le bizarre coïncidence, c'est dans la salle dite des Finances, que la délégation a donné ses audiences.

Si le nom de cette salle a frappé l'esprit étroit de M. Floquet, le citoyen député à dû comparer en lui-même l'état de nos finances actuelles avec celui de ces mêmes finances à l'époque où il criait si naïvement aux oreilles de notre hôte impérial : *Vive la Pologne, Monsieur !* Nous doutons que M. Floquet ait exprimé tout haut le résultat de cette comparaison.

Nous ne reviendrons pas sur les dépositions entendues. Nos lecteurs les trouveront rapportées tout au long dans nos colonnes. Quelques-unes, comme celles de MM. Permezel, Michal-Ladichère, de M. le président Sévène, de la chambre syndicale des tisseurs et du cercle des *Études sociales*, renferment des aperçus vraiment dignes d'être pris en considération et dénotent chez leurs auteurs sinon la connaissance approfondie, au moins l'étude ébauchée des questions économiques. Bien que souvent très discutables au fond, elles sont empreintes d'un caractère impartial et se présentent sous un aspect sérieux que nous nous plaisions à reconnaître.

D'autres sont purement plaisantes et drôlatiques : telles sont celles

de notre Maire Girouette, de la Commission départementale, de l'épileptique docteur ! Combat, du comique Pouilloux et du bourgeois Chanal. D'autres enfin ont marquées au coin du plus pur socialisme : le *groupement des tisseurs* et la *fédération des Chambres syndicales* ont déplacé la question en la portant sur le terrain des revendications impossibles et ridicules.

Mais quelle que soit la nature de toutes ces dépositions, quelque opinion qu'on en puisse exprimer, nous savons par avance quel compte en sera tenu par ceux qui les ont regues. Plus encore : nous exprimons le regret de voir des hommes ayant acquis un juste notoriété, à la suite d'une vie de travail, mettre leurs connaissances et leur longue expérience au service des parades du citoyen Floquet, compter encore sur le zèle des hommes qui nous gouvernent et demander à ces apothécaires sans diplôme le remède à des maux dont ces derniers sont seuls responsables.

La délégation a joué cette comédie en troupe habile.

Le rideau maintenant est baissé, les acteurs sont partis, nous avons que nous avons ri.

Mais nous craignons bien que le feu ne se mette au théâtre.

L'on peut affirmer sans crainte, du reste, que la mèche a été allumée lundi, aux Folies-Bergère, par les *ouvriers sans travail*.

Réunis au nombre de 5.000, ceux-ci se sont livrés à toutes les excentricités imaginables. Pour peu qu'ils continuent ainsi, les *ouvriers sans travail* feront disparaître chez nous toute espèce de sympathie et de commiseration. C'est par des moyens et des arguments analogues que le meilleur avocat en arrive à perdre les meilleures causes, et celle-là, qui n'était pas déjà des meilleures, pourrait, en fin de compte, devenir pour les gens honnêtes, difficile à soutenir.

Les ouvriers ont tout mis en œuvre pour obtenir la République ; ils l'ont ; cette marâtre leur refuse le pain qu'ils mangeaient sous l'Empire ! Et ce sont les propriétaires, les fonctionnaires qui paieraient la casse !

Ouvriers sans travail, vous êtes aussi *sans intelligence* et *sans bonne foi*. Les propriétaires s'amusement de vos récriminations mal-séantes et vaines ; ils s'amusement de vous voir rester continuellement et volontairement les dindons de la farce, et les échos du refrain chanté par M. Prudhomme doivent arriver jusqu'à vous :

Tu l'as voulu, ne t'en plains pas : Tire-toi de la comme tu pourras !

Enfin, pour ce qui est de la délégation lyonnaise à Paris, nous serons brefs et pour cause.

Nous l'avons dit plus haut, MM. Permezel et Sévène versent des larmes sur la fin prématurée des fils-cotons. Ils fileront sous peu sur Lyon.

Quant à M. Gailleton, il a repris le cours de ses pérégrinations ministérielles et promène ses grâces municipales d'antichambre en antichambre. Pourrait-il, au moins, nous renseigner sur le sort de Comte ! et Gramusset !!! Que diable sont devenus ces deux heureux mortels ? Foulent-ils toujours l'asphalte du boulevard, ou M. Massicault les a-t-il invités à l'accompagner dans sa propriété de Maisons-Laffite ? C'est, en effet, là, comme autrefois feu M. Gambetta à Ville-d'Avray, que notre Préfet va étudier la question sociale : ces opportunistes sont tous les mêmes !

Et les ouvriers sans travail qui tonnent contre les fonctionnaires et les propriétaires, leur demandant la bourse ou la vie !

On dit que Madame la Préfète rit jaune ! Ce doit être bien vilain !

REVUE PARLEMENTAIRE

Mardi dernier s'ouvrait la session extraordinaire de la Chambre et du Sénat, et le petit nombre de représentants qui se sont rendus à cette ouverture ferait vraiment croire qu'en France tout se passe pour le mieux, comme dans le meilleur des mondes.

« Voilà le moment de nous montrer, cachons-nous, dit Gribouille ». Nos honorables ne font pas autre chose.

A la Chambre, dès l'ouverture de la séance, le ministre de la marine dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 10.800.000 fr. pour le Tonkin.

Le même jour, le Sénat décide de nommer vendredi la commission chargée de l'examen du projet de réforme électorale.

Ce n'est d'ailleurs pas la besogne qui manque à nos honorables. Il y a plus de quatre cents projets de loi qui attendent leur tour.

La commission du budget est toujours à la recherche des millions qui lui font défaut. Elle a refusé de s'associer aux expédients proposés par M. Tirard et l'a invité à procéder par voie de réduction.

« Ce grand innocent de Rouvier, » ainsi que la surnommait la moderne Égérie, ne manque d'ailleurs pas de moyens. De plus, il est travailleur, ce qui suffit à le faire émerger de cent coudees au-dessus des innombrables paresseux qui encombrement les bancs de la Chambre.

La séance de jeudi, tant au Sénat qu'à la Chambre, n'a présenté qu'un médiocre intérêt.

Au Sénat, la discussion sur les incompatibilités électorales. L'Empire s'honorait de choisir les sénateurs parmi les grands dignitaires de l'Etat.

Quant à la Chambre, elle a adopté en deuxième délibération le projet de loi relatif à la négociation des valeurs mobilières et aux marchés à terme.

La semaine prochaine doit promettre d'être plus mouvementée. Mais peut-on espérer une solution satisfaisante de la majorité des députés? C'est peu probable.

INFORMATIONS

Le prince Roland Bonaparte, qui voyage en ce moment en Angleterre, est allé à Farnborough rendre visite à l'impératrice Eugénie qui l'a retenu à dîner.

Le Congrès de viticulture de Turin. — Le Congrès international des viticulteurs, qui s'ouvrira le 21 de ce mois à Turin, sera l'un des plus importants de notre époque.

On annonce déjà le départ de nombreux députés français, appartenant à toutes les régions viticoles.

Nous ne saurions trop engager les grands producteurs de notre pays à prendre part aux débats très importants qui vont s'ouvrir dans la capitale du Piémont.

La question du phylloxéra est si grave qu'on doit apporter tous ses soins à l'étude des solutions, s'il en existe.

Et les solutions, ce sont les Congrès seuls qui peuvent les provoquer.

C'est hier qu'a dû être discuté, dans les bureaux du Sénat, le loi sur les élections sénatoriales, dont la République française disait hier matin qu'elle serait « la grosse tâche de la session extraordinaire. »

En effet, les élections sénatoriales de janvier vont être la préface des élections législatives, et la discussion qui s'ouvre dans les bureaux du Sénat, est le premier pas qu'on va faire dans ce que la République française, déjà nommée, appelle « le renouvellement complet de notre appareil gouvernemental. »

Les démissions de ministres circulent dans les couloirs du corps législatif.

L'arrivée de M. Rouvier au ministère du commerce a jeté le désarroi dans le clan ministériel.

M. Tirard ne peut boucher le trou du budget, le général Campenon ne veut pas de réduction dans le budget de la guerre.

Il est certain que l'intention du député de Marseille n'est pas de garder le département du commerce et, étant admis le principe que chaque ministre est remplacé par celui qui l'a renversé, nous pouvons, dès aujourd'hui, dire que les menées auxquelles va se livrer M. Rouvier seront couronnées de succès et qu'il sera bientôt ministre des finances.

Ce que nous avons dit se confirme. M. J. Ferry serait décidément dans l'intention de faire procéder aux élections vers le mois d'avril, avec le scrutin de liste qui menace sérieusement d'être voté, chaque député républicain ayant l'espoir d'être renommé, grâce à l'appui de l'administration.

Nous ne saurions donc trop le répéter à nos amis les conservateurs: Préparez-vous, préparez-nous, afin d'arriver sur le terrain du combat en masses unies et compactes, avec cette devise: Pour la France!

Où va-t-on? — Encore une victoire, encore un fait d'armes glorieux pour nos troupes.

Cette fois encore, une poignée de braves non seulement ont fait tête à l'ennemi, qui avait pris l'offensive, mais encore l'ont culbuté, mis en déroute.

C'est bien, et nous saluons officiers et soldats.

Mais cette victoire, ce fait d'armes, si glorieux qu'il soit, avance-t-il la solution du problème entrepris si inconsidérément.

Il est à craindre que la journée de Chur ne change pas plus la situation que ne l'a fait celle de Bac-Ninh et que ne l'ont fait les autres.

Qu'attend le gouvernement pour dire jusqu'où il veut aller? Qu'attend M. Ferry pour dire au Parlement:

« Puisque nos victoires partielles n'ont pas réussi à amener la Chine à une soumission complète, je veux frapper un dernier coup, mais ce sera un coup de foudre et je vous demande trente mille hommes? »

Ces trente mille hommes, lui répondra-t-on, il fallait nous les demander franchement tout d'abord, et nous vous les aurions donnés, comme nous vous les donnons aujourd'hui; mais dites-nous ce que vous voulez faire et finissons-en!

La crise agricole. — Un télégramme nous a signalé le discours prononcé par M. Puyser-Quertier au banquet qui a clos le concours agricole de Lieurey.

Voici les principaux passages de ce discours dans lequel l'honorable sénateur attribue les souffrances de l'agriculture aux charges qui pèsent sur elle:

« Nos pères, a-t-il dit, se sont révoltés contre la dime; mais aujourd'hui ce n'est pas un dixième que nous payons, on nous prend quatre sur dix! »

« Il faut que cela change, et c'est l'agriculture qui doit entreprendre cette campagne. Il faut choisir des hommes résolus à défendre les intérêts de l'agriculture: ce qu'il faut d'abord défendre, c'est notre vie, notre existence. On ne peut pas être d'accord sur les moyens: mon collègue et ami Raoul Duval et moi, nous avons chacun notre manière de voir à cet égard, mais ce sur quoi nous sommes tous d'accord, c'est qu'il faut défendre l'agriculture. (Très bien!) »

« Messieurs, je ne peux pas comprendre comment notre pays peut lutter contre d'autres pays qui n'ont pas les mêmes charges que nous. Aujourd'hui, avec les perfectionnements de la science, on fait traverser sans frais aux marchandises les plus grandes distances. Ainsi on paye 32 francs pour transporter de Marseille à Paris 1.000 kilogrammes de blé, et pour les transporter de Calcutta à Rouen, on ne paye que 25 francs! Si les produits de l'étranger n'ont à acquiescer aucun droit, vous ne pouvez plus lutter contre eux. »

« Je le dis donc: il faut que les populations agricoles sachent faire leurs affaires; ce sont elles qui supportent toutes les charges, il faut qu'elles choisissent des hommes déterminés à défendre les intérêts des campagnes. (Applaudissements.) »

« Le conseil général fera pour vous tout ce qu'il sera possible. Quand nous reviendrons ici, nous voulons y revenir plus facilement. Mais il faut que vous ayez du courage et que vous soyez soutenus par des hommes résolus à défendre l'agriculture française. L'intérêt agricole est le premier que nous défendrons; c'est la tâche que nous nous sommes donnée, et que je remplirai jusqu'à ce que Dieu ne laisse plus un souffle dans cette poitrine. (Nombreux et vifs applaudissements.) »

Situation viticole. — Il est incontesté que la qualité des vins nouveaux sera généralement très satisfaisante dans tous les vignobles du Sud-Est, du Centre, de l'Ouest, mais que la quantité sera malheureusement bien loin de répondre à la qualité, surtout dans nos plus riches vignobles.

Dans le Midi, il y a décidément déception au sujet de la qualité des vins nouveaux. Il y a manque de couleur, peu de richesse alcoolique, la surtout où les vendanges ont été faites trop hâtivement. Dans l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales les vendanges se sont faites dans les plus mauvaises conditions climatiques. Autant qu'on peut en juger par la dégustation des premiers échantillons, les vins nouveaux de ces provenances pècheront par la couleur, la richesse alcoolique et ne vaudront pas ceux de l'an dernier.

Il y aurait cependant quelques exceptions dans divers zones du Midi où les dernières cueillettes accuseraient une assez bonne qualité, sinon aussi parfaite que dans nos départements du Centre.

En Espagne, où les vendanges, ont aussi été contrariées par les pluies, les vins nouveaux, surtout les derniers récoltés à la suite du mauvais temps, laissent bien à désirer sous le rapport de la richesse alcoolique et ne valent pas ceux de 1883.

La Hongrie commence à vendanger, la récolte promet d'être satisfaisante surtout pour la qualité. Des affaires plus suivies et assez importantes sont à prévoir pour ces provenances.

Les vins vieux de bonne qualité se rarent de toute part et donnent lieu à une bonne demande avec prix en hausse.

Dans le Beaujolais, les vins nouveaux s'envolent facilement dans les prix de 130 à 160 fr. suivant les différents crus des environs de Villefranche et Belleville.

Les Chénas, Thorins, Fleurie et autres qualités supérieures sont déjà en grande partie vendus dans les prix de 200 à 220 fr. la pièce pris sur grosse lie.

On cite même le prix de 250 fr. pratiqué pour les vins nouveaux de Fleurie, mais il faut bien dire que c'est M. Neyron, le successeur de M. Lecourt qui, en payant ce prix élevé, a voulu inaugurer ses premiers rapports avec ses vigneron, par un cadeau, permis seulement à un millionnaire.

La plupart des vins nouveaux des premiers crus du Beaujolais atteignent 9 à 10 degrés et même parfois 11 degrés. C'est en raison de leur qualité, et de la faible récolte de cette année, qu'ils sont très recherchés, même du côté de la Bourgogne.

Les existences en vins vieux sont aussi bien limitées et la hausse sur ces qualités, sans être en rapport avec le prix des vins nouveaux, commence à se produire.

Table with 3 columns: Year, Price per piece, Price per hectoliter. Rows include Beaujolais 1884, 1882, 1883, Mâconnais 1882, 1883, and Bagey 1883.

Les prix ci-dessus, pratiqués dans les vendanges, s'entendent par pièce de 245 litres, frais de transport à la charge de l'acheteur.

On cite: Beaujolais 1884 la pièce... 160 315 246

— 1882 —... 140 465 430

— 1883 —... 120 480 450

Mâconnais 1882 —... 400 445 120

— 1883 —... 416 445 120

Bagey 1883 —... 85 27

La Gazette viticole.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Il ne faut pas croire que la Commission d'enquête, par son séjour à Lyon, par le défilé qu'elle a fait opérer devant elle en bon ordre de bataille, a mis un terme à la crise ouvrière de Lyon.

Elle n'a fait que l'augmenter, et nous en prenons à témoin la dernière séance qui a eu lieu aux Folies-Bergères, lundi dernier et pendant laquelle, la fois des uns, les manoeuvres des autres, les menées sourdes du parti socialiste et le mécontentement général provoqué par les incapacités et les tergiversations municipales ont fourni le prétexte à des revendications qui font pressentir des mouvements populaires.

Nous devons cependant donner à nos lecteurs un résumé de toutes les dépositions qui ont été faites devant la commission d'enquête, dépositions plus ou moins fondées sur des raisonnements vrais, les uns erronés, les autres ridicules, complètement à côté des causes réelles, travestissant les effets, n'aboutissant à aucun remède, et ne tranchant nullement le nœud gordien que le malaise général et la confiance disparue ont noué sous le regard d'un gouvernement atteint de myopie et d'incurie.

Cependant nous devons féliciter le négociant qui n'a pas craint de dire la vérité devant la commission d'enquête, en déclarant que la crise était due à l'incertitude du lendemain qui provient de l'instabilité ou de la forme du gouvernement.

Nous aurions voulu être là pour constater quel degré de longitude ont dû atteindre les nez des trois commissaires enquêteurs.

Messieurs les électeurs, changez le gouvernement et la crise est finie. Il n'y a pas d'autre solution.

C'est la conclusion pratique, réelle; toutes vos enquêtes, tous vos palliatifs, sont du temps perdu et des coups d'épée dans l'eau.

Nous allons donc, à titre de renseignements et d'études intéressantes, recommander la procession laïque des délégués.

Le premier entendu a été M. le maire Gailletton, qui aurait mieux fait de ne rien dire ou plutôt d'aller retrouver ses deux délégués adjoints qui s'évertuent à des classes à courir sur le pavé de Paris pour ramener au gîte les sénateurs et les députés du Rhône, peu-

reux comme des lièvres et blottis dans quelques coins de villégiature.

Les renseignements donnés par le maire sont toujours les mêmes; ce n'est que son fameux rapport au conseil municipal, revu, augmenté et nullement corrigé.

Le grand argument gaillettonnesque c'est que les conservateurs et les cléricaux poussent à l'émeute.

Et lui! à qui pousse-t-il avec ses promesses fallacieuses et son gouppillon opportuniste dont il asperge les ouvriers sans travail.

Il prend ses administrés pour des niais ou des imbéciles.

Après lui, vient la commission des ouvriers sans travail qui, par l'organe du citoyen Paulot, demande du travail.

Voilà un mois qu'on leur en promet, et rien ne vient encore.

M. Permezel, président du syndicat de la fabrique lyonnaise et M. Michal-Ladichère, délégué du syndicat des tissages mécaniques, sont introduits.

L'un de ces messieurs réclame le libre-échange; c'est l'opinion de la politique lyonnaise, qui étant d'ailleurs de taille à lutter avec la concurrence étrangère, persiste dans ses principes de libre-échange.

Seulement, le libre-échange ne saurait être au profit des uns et au détriment des autres. Il y a donc lieu à réviser nos traités de commerce, qui pèsent lourdement sur notre industrie.

Pour le moment, il y a urgence à demander au gouvernement au moins l'admission temporaire des fils de cotons inférieurs au n° 50. Ce moyen seul pourra ramener la production à Lyon, en permettant de monter immédiatement un nombre considérable de métiers.

M. André Michal-Ladichère, l'un des principaux entrepreneurs de tissage du Dauphiné, a appuyé les dires de M. Permezel et insisté comme lui sur la possibilité, pour notre industrie, de lutter contre la concurrence étrangère, à la condition de notre pas mise en état d'infériorité par notre législation commerciale internationale.

Après les dépositions sérieuses et les conclusions pratiques de ces deux représentants de notre principale industrie lyonnaise, le citoyen Chépié, président du conseil des prudhommes, est venu gravement débiter des sottises.

Il trouve que tout va pour le mieux... pour lui, puisqu'il cumule divers emplois lui rapportant de 10 à 12.000 fr. par an.

Un peu plus, il aurait nié la crise, mais sa réélection prudhommeque était compromise.

Après Chépié, M. Sevène, président de la chambre de commerce.

Quel contraste! M. Sevène, avec sa haute compétence a tracé dans un lumineux exposé et avec l'élocution facile qu'on lui connaît, la situation faite au commerce lyonnais.

Les arguments développés par le président sont contenus dans le rapport de la Chambre de commerce qui demande: 1° Que les fils de cotons du numéro 1 à 49 puissent jouir de l'admission temporaire, telle qu'elle est fixée par le décret de 1883 pour les numéros 0 et au-dessus.

2° En ce qui concerne les autres industries, l'homologation des nouveaux tarifs de chemins de fer en tenant compte des observations faites par la Chambre sur cette question.

A la chambre de commerce a succédé la commission départementale avec son président le docteur Rebatel.

Il venait sans doute tâter le pouls aux enquêteurs, ou leur conseiller une purge bien nécessaire pour leur faire digérer toutes les insanités qu'ils ont entendues.

La délégation a successivement reçu les représentants de la corporation des menuisiers et des ouvriers en bâtiment.

Les premiers ont insisté notamment sur le dégrèvement à l'entrée des bois bruts et pour un impôt lourd sur les bois ouvrés.

Puis est venu le tour des ouvriers teinturiers.

Ceux-ci, au lieu de s'occuper d'économie politique, ont plutôt agité la question sociale et ont demandé la suppression des armées permanentes.

De la crise, pas un mot. Enfin, voici le docteur! Combat... Il a parlé de l'irrigation du Rhône en particulier et des irrigateurs en général, des crises, des malaises, des inflammations populaires, des évacuations monastiques, et de la peste cléricale.

C'était à se tenir les côtes. Les trois enquêteurs, endormis par son verbiage monotone, laissent leurs têtes chenuës s'incliner sur leur chemise empesée, quand M. Delocor remonte le courant du Rhône dans lequel M. Combat venait de couler avec sa cargaison de spécificités, a donné en sa qualité d'ingénieur en chef, d'intéressants renseignements sur la navigation de notre fleuve; il n'y a pas eu de chômage sur le Rhône qui l'aurait entraîné à la mer.

Ce qu'il y a à faire, c'est la réfection des digues; c'est très bien, mais ces digues serviront-elles à retenir l'agitation ouvrière, et les revendications sociales?

Le groupement des tisseurs a formulé ses desiderata par les articles suivants, qui sentent le socialiste à dix pas; nous les mentionnons à titre d'utopies grotesques nées de cerveaux malades.

1° La réduction des heures de travail; à dix heures pour les hommes, à huit heures pour les femmes, et comme desiderata: la

suppression du travail des femmes dans les manufactures.

2° La suppression de l'octroi; 3° Que les étoffes tissées à l'extérieur, pour le compte des fabricants, soient frappées d'un impôt à leur entrée à Lyon; 4° Suppression du travail dans les couvents et les prisons; 5° Droit pour les syndicats de posséder; 6° Abrogation des lois sur l'internationalité; 7° Faculté pour les chambres syndicales de devenir adjudicataires d'entreprises publiques; 8° Enfin, exécution immédiate des travaux destinés aux ouvriers sans travail.

La fédération des chambres syndicales que représente plus particulièrement la métallurgie, a recommencé à jouer de la même guitare, sur le même air, avec quelques variations pour intéresser les enquêteurs.

Fouilloux, le célèbre maire de St-Cyr, défend la spécialité des paillassons et des paillasses politiques, sans doute; il ne veut plus de travail dans les prisons; alors que feront les prisonniers? ils se fouilleront les uns les autres pour s'occuper.

Puis vient le tour de M. Chanal, à cheval sur son dada, le krack, petite bête rebelle qui l'a mis dit-on, par terre, nous ne partageons pas ses idées un peu draconiennes, sur les tribunaux de commerce et les agents de change; mais il est certain que le krack a fortement éprouvé la fortune lyonnaise par suite de la dépréciation survenue sur les valeurs locales de crédit; ce qui amène forcément chacun à faire des économies, d'où un ralentissement dans les transactions du petit commerce et par suite du haut négoce qui l'alimente.

Dans sa déposition il y a du vrai, il est fâcheux que quelques idées fausses en dénaturent la portée et le sens.

La chambre syndicale des tisseurs et le cercle des études sociales de la Croix-Rousse ont formulé des plaintes basées sur une étude approfondie de la question.

Ils ont fait observer que les fabricants de soierie de Lyon n'ont pas suivi le progrès économique du pays en n'organisant pas l'association du travail au bénéfice;

Qu'ils attendaient de la révision de la Constitution, des lois obligeant les patrons à associer leurs ouvriers à la coopération des bénéfices.

Enfin, ils ont remarqué que, si la crise a une intensité précoce, elle est due au manque de circulation des capitaux et à certains jugements et arrêts rendus par les tribunaux, en contradiction des lois.

Nous savons que de grands industriels ont mis en pratique la participation des ouvriers aux bénéfices et que leurs usines sont prospères et à l'abri du chômage.

Et puis c'est fini. Les trois commissaires enquêteurs après avoir fait quelques promenades sentimentales dans les quartiers populaires de notre cité, ont acheté chacun, comme souvenir, un saucisson de Lyon.

Ils ont emporté les notes d'enquête avec la note de l'hôtel; et en arrivant à Paris, ils ont mis le tout au panier... ou ailleurs.

Voilà les résultats de l'enquête. A MM. les contribuables à payer les frais. C'est le plus clair de l'affaire.

SEMAINE LYONNAISE

On nous assure que M. l'abbé Gonindard, directeur de l'institution des Chartreux, serait nommé à l'évêché de Dijon, en remplacement de Mgr Rivet, décédé.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nouvelle, et nous nous en réjouissons avec tous ceux qui ont pu connaître et apprécier M. l'abbé Gonindard.

La maison des Chartreux est une pépinière d'évêques.

Communication. — Le maire de Lyon porte à la connaissance des intéressés que le concours pour l'obtention des bourses de la ville, vacantes à la Faculté des lettres, aura lieu dans les salles de ladite Faculté, le vendredi 24 octobre courant, à huit heures du matin.

Les inscriptions des candidats sont reçues à l'Hôtel-de-Ville, bureau municipal de l'instruction publique, jusqu'au jeudi 23 octobre, à deux heures de l'après-midi.

Depuis la dissolution de la société du Théâtre-Bellecour, il a été souvent question soit de la vente de ce théâtre, soit de sa transformation en café concert.

On avait même prêté à M. Guimet le projet d'emprunter sur les loges de côté pour agrandir le scène et diminuer la circonférence de la salle.

Aujourd'hui on fait courir le bruit que le théâtre serait vendu ou loué à un entrepreneur qui le transformerait en cirque, tout en conservant la scène, pour y donner des spectacles militaires.

On établirait les écuries dans les sous-sols et l'on monterait les chevaux à l'aide de poulies d'après le système employé pour les embarquer sur les navires.

Il est probable que les cavaliers seraient hissés sur leur bêtes par le même procédé.

Le remblaiement des Fossés. — Quatre entrepreneurs se sont présentés

au bureau de la voirie pour soumissionner les remblais des fortifications. Ils ont demandé de 3 fr. 25 à 5 fr. le mètre cube d'un travail qu'ils évaluent en temps normal de 1 fr. à 1 fr. 25.

Le maire sera donc obligé de faire exécuter ce travail en régie. C'était à prévoir.

Ces messieurs voulaient s'enrichir aux dépens des autres. Les ouvriers l'avaient bien prévu dans leur réunion publique, et ils repoussaient l'intermédiaire des entrepreneurs.

CONSEIL MUNICIPAL

Quitter la représentation des Gaietés au théâtre des Célestins, pour s'enfermer deux heures durant dans la salle Henri IV, avec nos conseillers municipaux, c'est une transition qui ne manque pas d'à-propos. Si au moins j'avais pu leur infiltrer dans le cerveau, un peu de l'esprit de Sardou, j'aurais pris en patience ma mission de reporter.

Mais quelle monotonie! La commission exécutive des ouvriers sans travail n'est pas venue jeter un peu d'animation dans le conseil municipal, et émuostiller la fibre philanthropique de nos édiles; c'est bien dommage.

M. Bouffier, président; de là un froid communicatif qui calmait un peu la fièvre du jour, c'est-à-dire, la question toujours palpitante de la crise ouvrière.

M. Bouffier annonce que M. le préfet a reçu de l'administration des domaines un projet concernant la cession des terrains compris dans les fossés d'enceinte.

Il est donné lecture du projet de traité à intervenir entre la ville et l'administration des domaines.

Le conseil autorise M. le maire, pour la ville, à signer ce traité.

Les travaux ne pourront commencer qu'à une époque ultérieure, qui ne peut encore être fixée. Le montant de ces travaux s'éleverait à la somme de 271.000 francs.

Ce qui veut dire en langage bouffieriste: ouvriers, serrez un cran de plus.

Le citoyen Fichet donne lecture de diverses pétitions qui sont renvoyées à l'administration.

Le défilé des rapports continue sur le ton traînard d'une récitation classique.

Sur les conclusions de M. Robin, on nomme une commission de cinq membres pour étudier la création d'un asile départemental pour les vieillards et les invalides du travail.

Il en existe déjà; mais nos radicaux veulent des établissements laïques, servis par des garçons de café et des filles de brasserie mises à la retraite.

On vote un crédit de 7.380 francs pour l'achat de tuyaux de pompes.

C'est bien temps; on a attendu que les anciens fussent complètement crévés et hors de service.

Une longue discussion s'élève à propos de l'achat et de l'entretien de draps mortuaires.

Les mettra-t-on en adjudication, on s'adressera-t-on à un tailleur spécial qui coopérerait en plein drap; on se décide pour l'adjudication; mais on a oublié d'avouer si ces 14 draps mortuaires seraient avec des croix ou tout noirs.

Il y a là quelque malice municipale; quand on demandera un drap religieux, on répondra invariablement: nous n'avons que des draps laïques.

Viendra un jour où nos conseillers les réclameront pour s'en faire faire des pelisses.

Grande discussion extra-municipale à propos de la suppression de l'octroi et la création d'un service spécial pour étudier la question.

Nos conseillers avouent par là leur impuissance à remplacer l'octroi.

Il y a des études spéciales à faire et un travail de statistique qui entraîneront des frais.

Il est convenu que le projet sera renvoyé à l'administration pour supplément d'études.

On enterrera peu à peu la question d'octroi, comme on fera pour les autres, la crise ouvrière, par exemple. On a donné des os à ronger aux socialistes remuants et impatientés qui agitent la classe ouvrière inconsciente, et l'on veut ainsi gagner du temps; c'est le grand dada de la politique opportuniste.

Loquace.

L'Armée coloniale

Nous donnons à la suite de ces quelques lignes le projet de loi accepté par le conseil des ministres portant l'organisation d'une armée coloniale, que présentera à la rentrée des Chambres le ministre de la guerre.

Ce ministre néfaste sacrifia, on se le rappelle, à de mesquines considérations électorales une des plus importantes questions de notre organisation militaire.

Il faut espérer que le nouveau projet aboutira et que la fameuse commission de l'armée n'entravera pas l'initiative du gouvernement.

Dans le projet ministériel, les troupes de la marine passeraient à la guerre. Nous avons toujours soutenu que ce changement ne pouvait présenter que

des inconvénients, tant que l'administration des colonies dépendrait du ministère de la marine, mais qu'il s'imposait le jour où il serait formé un ministère des colonies. Le ministère des colonies devant être réuni très prochainement à celui du commerce, la mesure proposée par M. Campenon se trouve pleinement justifiée. Les troupes d'infanterie de marine réorganisées conserveraient néanmoins leur autonomie, en changeant de dénomination. C'était là un point essentiel, que nous sommes heureux de voir résolu selon nos idées.

La nouvelle organisation des troupes d'Afrique et la création d'un corps de réserve expéditionnaire entraîneront des formations de cadres et un excédent de dépenses inévitable. Ce sera là une grave difficulté: mais il faudra qu'on trouve au fond des caisses du Trésor quelques millions pour combler la lacune qui existe dans l'organisation de l'armée; à moins que l'on ne veuille persister dans des errements qui, en bouleversant notre système de mobilisation, désorganisent et compromettent la défense nationale.

Voici d'après des renseignements absolument inédits, dit le National, le projet que va déposer le général Campenon :

I. — La composition des troupes coloniales sera la suivante:

- 4 régiment d'infanterie coloniale.
8 — de tirailleurs annamites.
1 — de tirailleurs tonkinois.
1 — de tirailleurs sénégalais.
2 compagnies de cipayes de l'Inde.
2 — de disciplinaires des colonies.
2 régiments d'artillerie coloniale.
1 Compagnie de conducteurs sénégalais.
Compagnies et détachements de genârdarmie en nombre variable.

De nouveaux corps indigènes pourront être créés par décret du président de la République, suivant les nécessités du service et les crédits alloués.

Les régiments d'infanterie et d'artillerie coloniale fournissent les garnisons coloniales, les cadres et les hommes entrant dans la composition des corps indigènes, le personnel nécessaire au fonctionnement des services militaires spéciaux, tels que gouvernements ou commandements supérieurs, commandements d'arrondissement, de cercle, etc., etc.

Les officiers des services militaires spéciaux aux colonies sont mis hors cadres. Les corps de troupe et le personnel spécial des colonies reçoivent la solde coloniale; l'administration s'opère dans les conditions prévues par les règlements pour les troupes en campagne.

La durée de la période de séjour réglementaire dans chaque colonie est fixée par décret; elle est la même pour les officiers et les hommes de troupe. Un nouveau séjour aux colonies ne peut être imposé qu'après une période de deux années au moins passée sur le continent.

Les officiers qui désirent servir dans les troupes coloniales ou services spéciaux sont proposés aux inspections générales; il en est de même pour ceux qui demandent à être versés dans l'armée continentale, comme n'étant plus en état de servir aux colonies ou après avoir accompli six années de service dans les troupes coloniales. Ces derniers sont remplacés de droit dans l'année qui suit l'inspection par des officiers de l'armée continentale (désignation d'office si le nombre des demandes est insuffisant).

Les officiers des troupes ou services coloniaux roulent avec tous les officiers de leur arme pour l'avancement; toutefois certaines vacances ouvertes aux colonies, au tour du choix, sont exclusivement réservées aux officiers des troupes coloniales inscrits au tableau d'avancement et

comptant au moins deux années de séjour dans les colonies.

Après six années de service aux colonies, les officiers auront droit à la retraite à vingt-cinq ans de service. (Le séjour en Algérie ou en Tunisie n'est pas compris.)

II. — Recrutement des troupes coloniales et de leur réserve

Par voie d'engagements volontaires. Par voie d'incorporation sur demandes. Par voie de rengagements.

Par prélèvements sur le contingent annuel. Les sous-officiers contractent des rengagements dans les conditions ordinaires.

Les caporaux ou soldats peuvent se rengager jusqu'à l'accomplissement de quinze années de service. Les jeunes soldats qui demandent à entrer dans les troupes coloniales reçoivent une première mise d'entretien et une indemnité.

Chaque année des rengagements dans des troupes coloniales, jusqu'à l'accomplissement de neuf années de service, donne droit à une première mise, une indemnité et une haute paye supplémentaire.

Dans la réserve des troupes coloniales, une année de rengagement donne droit également à une première mise, une indemnité et une haute paye supplémentaire.

Après neuf années, les rengagements ne donnent droit qu'à une haute paye supplémentaire.

Après quinze années de service, les caporaux ou soldats ont droit à une retraite proportionnelle.

Un certain nombre d'emplois civils et militaires leur restent exclusivement réservés. Ils peuvent recevoir des concessions de terres.

III. — Dispositions transitoires

Le rattachement des troupes de la marine à la guerre ne s'effectuera qu'au 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle de la promulgation de la présente loi.

L'état-major général des troupes de la marine est supprimé.

Les troupes actuelles de la marine serviront pour les nouvelles formations.

Les officiers de l'armée de terre et ceux des troupes de la marine pourront permurer avec leur ancienneté dès la promulgation de la loi.

Les corps de nouvelle création seront successivement constitués par décret du président de la République.

SILHOUETTES MUNICIPALES

(4^e inutilité). Le citoyen DES-PEIGNES. Pas n'en est besoin pour démolir quelques fils de lin qui voltigent sur son crâne dénudé, et pour aligner le duvet clair-semé qui orne sa ganache... municipale.

Teneur de livres ambulants, on le voit un peu partout promenant sa personne fort bien vêtue et faisant de la politique péripatéticienne.

En 1870, il fut un des premiers à escalader l'Hotel-de-Ville, et ce n'est pas sa graisse qui l'a gêné pour se faufiler à travers la cohue des intriguants, dans le Comité de salut public.

Malgré sa nullité, il est de tous les conseils municipaux le plus cramponné à son siège, et malgré son incapacité administrative, il n'a pas encouru les foudres du Comité central, il louvoie entre le radicalisme et l'opportunisme, il faut croire que sa figure en lame de couteau lui permet de fendre le courant populaire et que ses convictions républicaines le maintiennent entre deux eaux dans ses fonctions électives.

Grâce à la loi sur l'instruction laïque et obligatoire, il a trouvé le moyen de caser sa famille et lui-même.

Il est logé, chauffé, éclairé, blanchi, amidonné, empesté, repassé, raccommodé, repris, pommadé, ajusté, coiffé, chaussé, brossé, voituré, aux frais des contribuables.

Et les émoluments de sa tenue de livres chez M. Gantillon, le grand apprêteur, chez lequel il s'apprette à la députation, lui permettent de fumer des cigares aristocratiques.

BRUITS DU DEHORS

LOIRE

Saint Etienne. — La délégation des 44, composée de MM. Reynaud, Liouville et de Lanessan (marquis S. V. P.) a visité la verrerie de M. Pelletier, unique en France, pour certains verres de couleur.

Ces Messieurs en ont-ils trouvé qui leur aient fait voir la situation tout en rose ?

Ils ont aussi visité la teinturerie Corron. A propos de la crise des teinturiers, ils n'y ont vu que du bleu, quand on leur faisait voir tout en noir.

C'est à peine si ces trois messieurs ont séjourné parmi nous.

Ils sont repartis comme ils étaient venus, sans comprendre un seul mot des justes doléances des travailleurs, et des causes du malaise commercial.

ISÈRE

Grenoble. — Les pères conscripts du Luxembourg, viennent de perdre un de leurs collègues.

M. Michal-Ladichère sénateur de l'Isère est décédé jeudi à 4 heures, après une assez longue maladie, à Saint-Geoire, son pays d'origine. Il était âgé de 77 ans.

Cette perte ne sera pas bien grande pour le Sénat où M. Michal-Ladichère remplissait un peu le rôle d'un personnage sourd... et muet.

C'est une voix de moins dans les votes de la gauche et un siège vacant qui ne manquera pas de postulants.

Espérons que les conservateurs en feront résolument... le siège.

ARDECHE

Viviers. — Notre ville a eu, à son tour, sa petite cérémonie laïque et les contribuables peuvent maintenant reposer en paix : leurs filles et garçons apprendront l'A B C D dans un somptueux édifice communal. Il est vrai de dire que l'inauguration du nouveau groupe scolaire a laissé très indifférente la grande majorité de notre population qui déplore les saignées pratiquées par la bande opportuniste sur notre budget municipal.

Les citoyens Chalamet et Pradal pontifiaient revêtus de leurs ornements maçonniques, autour d'eux, et drapés dans leur dignité comme des bonzes de l'Indoustan, se rangeaient les citoyens Carle, conseiller général; Rey, conseiller d'arrondissement; M. l'inspecteur d'Académie, les maires républicains des localités environnantes et autres adorateurs de la Marianne pédagogique.

De nombreux discours ont été prononcés, tous plus vides de sens les uns que les autres. Aucun n'a appris aux électeurs de combien de centimes additionnels les habitants de Viviers seraient extraordinairement imposés, pour prix de l'édifice communal, par leur trop prodigue municipalité.

Enfin pour couronner dignement la fête, on a, suivant l'usage, bu, mangé, chanté, toasté, rigolé. D'aucuns prétendent que M. Chalamet s'est fait servir un pied de

congréganiste à la sauce clérical. C'est un mets dont il est, dit-on, gourmand. Nous comptons bien qu'un jour ses électeurs serviront au citoyen Chalamet un pied de cochon!

Nouvelles Militaires

MM. les généraux de brigade de Lajaille commandant l'artillerie du 10^e corps, Regnier, chef d'état-major du 18^e corps et Brémens, commandant la 13^e brigade du 4^e corps sont admis dans la section de réserve de l'état-major général.

M. le général de brigade Allard, commandant la 15^e brigade d'infanterie, est nommé au commandement de la 13^e brigade et des subdivisions de région de Laval et de Mayenne, en remplacement de M. le général Brémens.

Le général Brière de l'Isle, divisionnaire.

On annonce comme certaine la promotion, peut-être très prochaine, du général Brière de l'Isle au grade de général de division. Elle est décidée en principe; ce n'est donc plus qu'une affaire de temps.

Cette nomination sera accueillie avec une unanime approbation au Tong-King. Le général Brière de l'Isle, par son attitude conciliante et correcte, a eu le mérite de calmer les susceptibilités soulevées entre la marine et l'armée de terre par certains procédés autoritaires du général Millot.

Dans la dépêche annonçant la victoire remportée à Lang-Kep par l'avant-garde de la brigade de Négrier, le général Brière de l'Isle, commandant en chef, ajoute que ce brillant succès est l'œuvre du capitaine Fortoul.

Nous applaudissons patriotiquement à l'heureuse nouvelle, et nous adressons nos félicitations au héros de Lang-Kep, au vaillant capitaine d'artillerie, qui, depuis le début de la campagne, remplit avec tant de distinction les fonctions de chef d'état-major de la brigade de Négrier.

Nous n'avions pas à rappeler que le capitaine Fortoul est le fils de l'ancien ministre de l'Empereur. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1867, il est donc de ceux qui débutèrent par la guerre terrible de 1870, et sa conduite fut telle que la croix de la Légion d'honneur lui fut décernée pendant la campagne.

Voilà cinq ans, il épousait M^{lle} de Bourgoing, la fille de cet homme de cœur dont les impérialistes ont tant déploré la mort prématurée.

Lorsque commencent les affaires du Tong-King, M. Fortoul fut heureux d'obtenir de faire partie de l'expédition et de saisir l'occasion qui s'offrait de combattre pour la France; c'est ce qu'il fit glorieusement aujourd'hui, telle est une dépêche officielle, où son général en chef fait hautement son éloge, qui vient apporter aux siens et à son pays les plus récentes nouvelles de lui.

L'EMPIRE

Un publiciste des plus distingués, M. Fernand Graudeau, vient de faire imprimer une brochure fort intéressante chez Dentu.

Nous avons lu ces quelques pages avec le plus grand plaisir, et nous croyons être agréable à nos lecteurs en détachant du chapitre 2 « Le caractère de l'Empire » une comparaison remarquablement faite, entre la République et le régime impérial.

Nous regrettons que l'espace nous manque, car dans l'œuvre de M. Fernand Graudeau, presque tout serait à citer.

E. CH.

Le régime républicain, qu'une faction audacieuse impose par la force et maintient par l'intimidation doit gouverner par elle et pour elle. C'est « la dictature de la minorité violente » : M. Taine l'a dit de la première République; il aurait pu le dire tout aussi bien des suivantes.

Aujourd'hui, comme en 1793, comme en 1848, le pouvoir est aux mains d'une poignée de sectaires qui se croient tout permis. L'Etat, c'est eux, donc l'Etat doit être omnipotent. Ils prétendent manier la France à leur gré, disposer de son argent comme de leur patrimoine particulier, couler l'âme et l'intelligence de ses enfants dans un moule officiel (1).

Pour leurs amis, toutes les faveurs, même les moins méritées; pour leurs adversaires, pour les neutres dont leurs amis convoitent la place, toutes les rigueurs, même les plus iniques. Rien ne saurait sauver ces malheureux, suspects d'hostilité, ou seulement d'indifférence: ni leurs longs services, ni leur mérite professionnel, ni la médiocrité de leur emploi. Comme un fonctionnaire politique, le dernier agent du plus modeste service doit éprouver ou simuler quelque ferveur républicaine. On n'a pas le droit de garder la porte d'un cimetière ou de casser des pierres sur la grande route, si l'on n'a donné des gages de son dévouement au régime établi (2).

L'Empire, sorti des entrailles du pays, ne gouverne ni pour une classe ni pour un parti.

Sa devise: *Tout pour le peuple et par le peuple*, — est un programme complet. Mais qu'en abusant des rois on ne donne pas à cette formule un caractère démagogique! Dans le peuple, l'Empire ne voit pas seulement la plèbe, il voit l'ensemble de la nation, où toutes les catégories de citoyens, confondues à ses yeux, ont des titres égaux à sa sollicitude.

(1) « On ne peut fonder la République qu'en renouvelant l'état mental de la France » (M. Spuller. Discours prononcé à Reims devant les délégués de la Ligue de l'Enseignement).

(2) Que de faits on pourrait citer, du haut en bas de l'échelle administrative, depuis le procureur général de Rouen, engageant les magistrats de la Cour « à ne donner prise à aucun soupçon d'indifférence envers les pouvoirs publics » — jusqu'au maire d'Autun destitué un de ses chefs de bureau pour « n'avoir pas illuminé ni décoré la façade de sa maison, le 14 juillet. » Trois cantonniers de l'Aude ayant eu l'audace d'exercer leur droit de citoyen en signant une pétition contre l'article 7, un journal républicain de Paris exige leur révocation. — Un vétérinaire cantonal nommé à Lucech. Le *Republicain du Lot* dénonce, comme scandaleuse, cette nomination « d'un homme auquel on attribue des opinions peu en harmonie avec nos institutions. » — Le *Petit Marseillais* félicite les députés des Bouches-du-Rhône des « actives démarches » qu'ils font pour obtenir la révocation du portefeuille de l'intendance militaire, « qui passe pour un ennemi des institutions actuelles. » Répondant aux réactionnaires qui se plaignent de cet exclusivisme, une autre feuille républicaine déclare qu'il ne faut pas même permettre que « les fosses municipales soient curées par « un vidangeur bonapartiste. » Etc., etc.

Pendant le grand voyage que Louis-Napoléon fit en 1850, un ouvrier lui adressa une harangue qui se terminait ainsi : « Prince, Charles X a été le roi de la noblesse, Louis-Philippe le roi de la bourgeoisie : vous, vous serez le roi du peuple. » Le Prince ne voulait ni accepter pour son gouvernement ce programme exclusif, ni blesser celui qui l'avait formulé avec une sympathique confiance. Il sut éviter ce double écueil avec son tact ordinaire. Se tournant vers l'évêque devant qui l'incident s'était produit, il lui lit à haute voix : « Peuple, Monseigneur, cela signifie tous. »

Où, l'Empire, fondé par tous, est le gouvernement de tous.

Il n'a qu'une préoccupation, ne poursuit qu'un but : la satisfaction de l'intérêt national, et accepte le concours de quiconque y veut travailler avec lui, sans scruter son origine ni ses attaches. Contrairement à l'idée républicaine, « l'idée napoléonienne, — comme l'écrivait le capitif de Ham, — ne procède pas par exclusion; elle procède par réconciliation. »

Combien de fonctionnaires importants pourrions-nous citer qui comptaient un proche, un très proche parent dans l'opposition, sans que cette parenté compromît leur avancement, bien au contraire? Après s'être montrés farouches à la tribune, certains membres de la gauche s'humanisaient dans les couloirs pour glisser en faveur d'un neveu, d'un frère ou d'un fils, quelques mots de recommandation qui étaient toujours bien accueillis, — si bien que les amis du premier degré s'en montraient jaloux. Loin d'être, comme aujourd'hui, une cause de disgrâce, l'amitié d'un membre de l'opposition était alors un bienfait des dieux.

M. le duc d'Aumale, dans les lettres si brillantes qu'il adressait alors à un journal étranger, constatait lui-même cette tolérance du régime impérial. Après avoir dénombré les légitimistes qu'il se voyait, remplissaient « les ambassades, les conseils généraux, le Sénat, le Corps législatif et les antichambres des Tuileries », il disait :

« Vous leur feriez injure en supposant qu'ils sont infidèles à leur foi. Légitimistes, ils le sont toujours; et si, d'un coup de baguette, une fée pouvait mettre à la place de Napoléon III le dernier descendant des Bourbons, ils seraient sans doute au comble de leurs vœux. »

L'immense clientèle de l'Empire était composée d'éléments si divers que les esprits superficiels croyaient y voir une cause de raillerie. Pour justifier cette coalition de rancunes qui s'étaient formées sous le nom d'Union libérale, un jeune écrivain qui figura depuis, sans grand éclat, au centre gauche de l'Assemblée nationale, M. Ernest Duvergier de Hauranne, faisait dédaigneusement observer que la « coalition officielle » était bien moins homogène encore; qu'on y voyait « des parlementaires, des légitimistes, des républicains, même des socialistes », qu'on l'avait enfin « recrutée dans tous les camps ».

Recruter « dans tous les camps », pour grouper, sous le même drapeau, sept ou huit millions de bonnes volontés, — n'est-ce donc pas le but auquel doit tendre tout pouvoir qui veut être un gouvernement national et non un gouvernement de parti?

Ce but, l'Empire l'a deux fois atteint; et seul il peut l'atteindre.

YVONNE

Yvonne se réveille : il est neuf heures du matin. Cette nuit, elle s'est couchée très tard, ou mieux très tôt; elle a été au bal, au théâtre ou dans tout autre lieu de réunion. Sa chambre, tendue en peluche « chaudron », dort dans la pénombre qu'entretienennent de lourds rideaux, empêchant les premiers rayons du soleil de venir saluer sa beauté reposée. Moment charmant, qui n'est pas encore le réveil et qui n'est plus le sommeil, fait de mystérieuses pensées, d'évocations charmantes, de souvenirs tendres, d'espérances naugenses — ombres légères, flottant devant l'esprit comme des ondines frissonnantes au bord des lacs.

Ses membres endoloris s'étirent paresseusement sur le fin drap de linon brodé, et son œil curieux s'amuse à regarder un rayon de soleil indiscret qui, malgré les précautions, se glisse entre les lames de la persienne et les plis du rideau, faisant danser devant elle les atomes infinis d'une poussière d'or.

« A quoi rêvent les jeunes filles ? », a écrit le poète, chanteur immortel de la jeunesse et de l'amour. A quoi rêve la jeune femme? demanderions-nous aux figurines de Saxe qui « posent » sur son étagère, à son chien de poche qui bâille sur une causeuse, aux anges bouffis, en bois sculpté, déserteurs des saints autels, qui retiennent les draperies flottantes de son lit, au Christ de vieil ivoire, qui veille sur son sommeil.

A quoi? Autant demander à la brise qui passe embaumée, au ruisseau qui coule en chantant, à l'oiseau qui vole à tire d'ailes d'où ils viennent, où ils vont et ce qu'ils veulent; autant demander aux libellules pourquoi elles naissent et pourquoi elles meurent! La femme rêve à tout et à rien. Dieu l'a créée ainsi qu'elle est le charme de notre cœur, la

joie de notre vie, et que ses pires défauts deviennent à nos yeux d'adorables qualités. Elle rêve... parce que pour ces natures fines et délicates, faites d'un souffle et d'un frisson, penser serait un trop rude labeur, et que, pour elles, rêver, c'est penser. Oh! les chères ambitieuses qui fient les réalités sévères de la vie et promènent leurs fantaisies ailées, leurs désirs capricieux dans ce beau pays du rêve, qu'il ne nous est point permis d'atteindre, à nous autres les forçats de l'existence!

Cependant sa femme de chambre est entrée et a mis de l'ordre dans le fouillis élégant du sanctuaire. La voilà habillée, habillée à la dernière mode, comme une poupée qui se respecte. Elle est vêtue de noir du haut en bas de sa précieuse petite personne. Le noir lui va bien; elle le sait, et fréquente volontiers les enterrements. Avant de sortir, elle dit un joli petit bonjour à son mari, embrasse les enfants, approche du rose de ses lèvres l'opale d'une fine tasse de thé, grignote quelque chose, n'importe quoi, un rien... et la voilà partie en guerre.

Ai-je dit qu'Yvonne était jolie comme une Parisienne, spirituelle comme... comme une Parisienne, et enfant gâtée (ah! ma foi! je chercherais en vain un autre terme de comparaison) comme une Parisienne? J'ajouterais que c'est une femme du monde et du meilleur monde.

Il fait beau, la rue est animée, le va-et-vient des passants l'amuse, l'air frais du matin la reconforte, l'église est proche; par exception, Yvonne n'est pas en retard. Elle va donc aller à pied.

Pourquoi les femmes, je dis les mieux élevées, marquent-elles absolument de politesse à l'égard des personnes qui se trouvent avec elles dans une église? Je me suis souvent posé cette question sans pouvoir la résoudre complètement. On dit : « La femme est dans une église comme chez elle : elle ne se gêne pas. » Pardon! mais chez elle, la femme du monde est polie et prévenante avec les étrangers, au lieu que... Voyez plutôt Yvonne entrer : plusieurs personnes attendent sur le péristyle l'arrivée de celui pour lequel on est venu; elle « fonce » sur ces personnes et, sans un mot de po-

litesse, traverse le groupe, ainsi qu'une jolie petite frégate qui fend les ondes.

Dans la nef, beaucoup de monde : elle veut cependant y parvenir, être dans les premiers rangs, et avoir une chaise sur le passage du cortège. Il faut donc pénétrer la foule qui se tient aux barrières. Sans un mot d'excuses, auprès de ceux qui pensent, auprès de ceux qui prient, bousculant tout ce qui se trouve sur son passage, oublieuse de la majesté du lieu, elle fait « la guerre » avec les uns et avec les autres, et enfin — ô victoire! — elle parvient dans la nef. Malheureusement, toutes les chaises, sur le passage, sont prises. Que faire? de son œil de lynx elle fouille l'assemblée, elle y découvre un homme de sa connaissance; elle lui fait signe, il accourt; en deux mots elle lui expose la gravité de la situation. Il comprend, il part, il vole; après mille peines il revient, brandissant une chaise, alors que déjà l'office est commencé et que les chants sacrés sont interrompus par les sanglots de enfants du mort.

Elle, doucement souriante, remercie son « sauveur » et place la chaise dans le passage même avec la sérénité du devoir accompli. Tout à l'heure, à la fin de la messe, elle gênera les pieux honneurs que l'Eglise rend aux défunts autour du catafalque et les dernières prières qu'elle psalmodie sous le nom d'absoute. Que lui importe! Elle voulait être là. Elle y a été; elle y est demeurée : voilà le principal. Elle ne se rend compte ni de l'inconvenance de sa conduite, ni du scandale qu'a produit sa tenue, ni de la gêne qu'elle a apportée dans une partie du service religieux.

Elle est ainsi faite que tout cela lui est absolument inconnu, et qu'elle n'a qu'une règle de conduite : sa volonté. Pourtant, Yvonne est une bonne nature; elle a de la piété, ce qui n'est pas rare; elle a un caractère facile, ce qui est plus rare; mais elle a en elle la société lui a donné, avec son système stupide d'éducation des filles : la vanité, l'égoïsme, la personnalité poussés à leur dernière limite. Elle n'est pas dans le nombre une exception, mais elle est « le nombre », toute petite, elle a vu ce que se passait autour d'elle, chez ses parents, et elle a compris. Elle s'est

rendu compte que la souveraineté du monde reposait en cet être frêle qu'on nomme la femme; que tout lui était dû et qu'elle ne devait rien.

Jeune fille, elle a vu les vieillards se lever devant elle et se tenir debout, ainsi qu'on le fait pour les reines; les princes, les poètes, les artistes, les savants lui ont témoigné une déférence qu'elle ne devait ni à son âge, ni à ses mérites, mais à sa seule qualité de femme.

Alors, elle a cru que les personnes de son sexe étaient faites d'un limon plus fin et plus pur que celui de l'homme, que la nature les avait exceptionnellement douées de la beauté, de la grâce, de l'esprit; qu'elles avaient plus de cœur, plus de noblesse que ces êtres inférieurs qui gravitent autour d'elles, comme les nébuleuses autour d'une brillante étoile au sein du firmament. Bientôt, elle sut les faiblesses, les lâchetés dont les hommes sont capables, les crimes dont ils se rendent coupables pour un sourire décevant, pour un mot tendre, souvent menteur; et, inconsciemment, elle se dit: L'homme est à moi!

Plus tard, dans le courant de la vie, au sein de son ménage, au milieu des circonstances graves que toute existence humaine traîne à sa suite, elle a fait sentir à ceux qui l'entouraient l'autorité de sa voix et la lanterne de son fouet; et devant elle tous se sont courbés.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'à l'église, elle bouscule les vivants, et le mort, pour avoir la place qu'elle avait rêvée, alors que, couchée, elle regardait paresseusement le soleil, ce royal courtisan, faire, comme ce matin, danser devant elle les plus gais de ses rayons.

Le rêve d'une femme, c'est le devoir de l'homme, ne l'oublions pas, mes frères!

Vraiment si, dans les choses importantes de la vie, nous reconnaissons la supériorité de la femme; pourquoi donc nous soumettre si difficilement dans les circonstances ordinaires? C'est probablement, que les premières se représentent heureusement à des intervalles éloignés, tandis que les autres sont fréquentes, de tous les jours et de tous les instants. Le coup d'épée qui vous cloue

dans votre lit, soit! Quand c'est fini, c'est fini. Mais les coups d'épingle qui se succèdent sans trêve ni merci : non, mille fois non!

Nous retrouvons, le soir, Yvonne au théâtre. Ici, je demande la permission d'ouvrir une parenthèse pour dévouer aux dieux infernaux le misérable directeur de théâtre qui, le premier, a eu l'effroyable idée d'ouvrir l'accès des fauteuils d'orchestre aux dames. Nous possédions un lieu public unique, où, entre nous, nous pouvions passer une agréable soirée. Des loges et du balcon, même des bagnoires, je l'avoue, les femmes nous regardaient avec cet air de mépris, de dégoût et de crainte qu'apportent les bonnes d'enfants et les soldats penchés sur le parapet de la fosse aux ours, au Jardin des Plantes.

Mais enfin nous étions seuls, nous étions nos maîtres et nous jouissions de la liberté, lorsqu'un beau soir — beau est mis ici par antithèse — on ouvrit toutes grandes les portes de l'orchestre aux femmes, qui y firent irruption. Avec elles entrèrent le bruit, le tapage, le bruissement des robes qui s'assoient et qui crient au moindre mouvement de leurs propriétaires; l'éventail qui tombe, le programme qu'on froisse et qu'on froisse encore, les mouvements de tête de droite et de gauche, les rires à contre-temps, les émotions larmoyantes, vraies ou fausses; les exclamations, les expansions, les objurgations en sourdine sans doute, mais agaçantes au possible, et puis les jolis minois qui vous distraient, les grands yeux qui détournent votre attention, les mains fines qui manient délicatement la lorgnette, l'odeur envivante de la verveine ou de quelque autre pernicieux et charmant poison, et surtout, par-dessus tout les chapeaux! Ce ne sont plus des chapeaux, ce sont des monuments que portent les femmes le soir au théâtre. Il y a de tout làdedans : de la soie, du velour, du jais, des plumes, des fleurs, des diamants. On dirait le chapeau d'un général du temps du Directoire. En largeur, c'est énorme; en hauteur, c'est incommensurable. Les malheureux spectateurs qui sont placés derrière un de ces terribles chapeaux sont, sans exagé-

ration, une dizaine à ne rien voir et à se demander pourquoi on n'exige pas des dames qui sont à l'orchestre, ainsi que cela se fait en Angleterre, de confier leurs chapeaux à l'ouvreuse. Faudra-t-il donc que nous fassions une nouvelle révolution pour atteindre ce résultat, cette réforme nécessaire ?

Mais voici Yvonne qui paraît, suivie de son mari, à la porte des fauteuils d'orchestre. On en est à une des scènes les plus pathétiques du drame; l'attention des spectateurs est montée au plus haut point. Elle franchit, sans trop sourcilier, les difficultés de jambes, de petits bancs, de cannes, de chapeaux qui se trouvent sur son chemin; ne dit pas un mot d'excuses pour le dérangements effroyable qu'elle cause, remorque imperturbablement derrière elle son mari tout confus qui s'efforce, en paroles aimables, et enfin, au milieu des « chut ! » et des « silence ! » s'assoit triomphalement à sa place, faisant flotter le panache de son chapeau, ainsi qu'Henri IV au plus fort de la mêlée.

Derrière elle, les spectateurs non résignés s'efforcent de voir quelque chose sur la scène. Enfin, avec beaucoup de difficultés, grâce à des efforts constants et à des peines infinies, ils aperçoivent un coin quelconque du théâtre, lorsque tout à coup Yvonne fait un geste à l'ouvreuse; celle-ci lui apporte aussitôt un coussin, qu'elle dépose tranquillement sur son fauteuil, puis elle s'assoit au-dessus de ce monticule, sans ce soucier de ses voisins.

A partir de ce moment, il ne fallait plus songer à voir le spectacle; nous fumes trois à lui céder la place, ou plutôt nos places, à prendre nos pardessus et à nous en aller, jurant, mais un peu tard, qu'on ne nous y prendrait plus...

Voilà pourquoi ce soir nous retournerons à l'orchestre, comme nous l'avons fait hier et comme nous le ferons demain.

JULES BOURGEOIS.

LETTRÉ D'UN DOCTEUR

Monsieur Auguet, Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients.



Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

UNION GÉNÉRALE

(Suite)

La corporation des agents de change de Paris, en admettant à la cote officielle les actions de l'Union générale, a commis une imprudence; elle a compromis la fortune publique, non seulement parce qu'elle a admis à la négociation les actions nulles des dernières émissions, mais encore celles de la première émission régulière.

Du reste, ils l'ont tellement compris, qu'ils se sont empressés d'intervenir pour faciliter le traité conclu entre le syndicat de l'Union générale, le comité et le liquidateur, dans le but d'apaisement; et d'éviter les recours que pourraient exercer les acheteurs d'actions de l'Union générale.

En effet, si les actions de l'Union générale n'eussent pas été admises à la cote officielle par les agents de change, elles ne se seraient pas négociées en bourse d'abord, l'on n'aurait pas spéculé dessus, et les acheteurs derniers porteurs ne les auraient pas acquises; ces actions ne seraient pas arrivées aux prix de 2,500 à 3,000 fr. C'est donc aux agents de change que revient la faute, ce sont eux qui sont cause de la ruine publique. Ou cette institution doit disparaître, ou elle doit réparer son imprudence d'après les art. 1382 et 1383 du Code civil.

nullité des émissions n'avait pas été prononcée, la Société tout entière est régulière; comme propriétaires des actions qu'ils ont en mains, ils doivent le non versé; c'est régulier. Leurs adhésions, incontestables, ont exercé un droit incontestable contre lequel ils ne pourront plus revenir, ils ont signé, reconnu la Société Union générale légalement constituée, conforme à l'esprit et au texte de la loi; s'ils voulaient formuler une réclamation quelconque, on leur opposerait leur signature, avec juste raison; pour cette catégorie d'actionnaires tout est terminé, ils doivent exécuter les engagements qu'ils ont pris, c'est-à-dire payer, ils n'y ont pas de contestations possibles, c'est le but que se proposait d'atteindre le comité Union, et grand nombre d'actionnaires, on a appelé cela de l'apaisement.

Il reste donc maintenant, ceux que l'on désigne sous le nom de récalcitrants, malheureusement ils sont peu nombreux, mais quelque soit leur nombre, ceux-ci auront raison; tous les renseignements que nous avons donnés sont pour eux, ils pourront agir en toute sécurité, la justice sera contrainte de reconnaître leurs droits, ils ont la loi, elle sera appliquée, malgré tous les obstacles que l'on pourra mettre.

Une question a été posée en ce qui concerne la négociation des actions de l'Union générale, pour la première émission faite lors de la Constitution régulière de la Société pour la partie qui n'a pas été annulée, mais déclarée nulle, il y a un acte de désigner dans l'Union générale tout n'est pas nul, la première émission régulière est valable, les négociations des actions de cette partie sont-elles valables? Nous ne pouvons pas répondre affirmativement comme nous l'avons fait pour les émissions annulées, néanmoins on peut faire une observation qui n'est pas sans valeur: je vais à la Bourse acheter des actions de l'Union générale, c'est le hasard qui me sert. Croyant toutes les émissions régulières et valables. Je n'ai donc pas désigné la série, et pourtant je me trouve avoir des actions dont la nullité n'a pas été prononcée, je les ai payées 2,800 fr., croyant acheter des actions d'une Société au capital de 100 millions. Je me trouve d'avoir des actions d'une Société au capital de 25 millions. C'est dire que je n'ai plus en mains les actions d'une grande Société, je n'aurai pas payé le prix de 2,500 fr. si la Société n'avait été qu'au capital de 25 millions; ce n'est pas le titre que j'ai prétendu acheter. J'ai voulu entrer dans une Société au capital de 100 millions, ce n'est pas ce que l'on m'a livré; n'y a-t-il pas là erreur sur la chose vendue? L'acheteur ne pourrait-il pas invoquer l'art. 1110 du Code civil? Cette question est très complexe; nous nous proposons d'y revenir.

Ce que nous tenons à constater, c'est que les actionnaires qui ont adhéré et signé les propositions du Comité Union ont perdu leurs droits, irrévocablement, sans retour, soit contre le syndicat pour les 850 fr. versés, soit contre leurs coadjuvants.

Dans son numéro du 8 octobre, le Messenger de Paris, a publié un long article signé François Gérard, en réponse à nos articles, Union Générale. Le Messenger oublie que dans le rapport de M. Flory il est mentionné parmi les journaux payés pour une publication louangeuse en faveur de la Banque de Lyon-Loire.

Elle pourrait peut-être bien entraîner comme conséquence et résultat la chute du gouvernement. Nous poserons cette simple question à M. Gérard: avec votre jurisprudence validant les négociations d'actions de Société annulées pour défaut de constitution, dont la moitié des actions n'ont pas de souscripteurs, dont le quart n'est pas versé sur toutes les actions, on a violé les articles 1, 2, de la loi? Qui donc voudrait des parts d'une Société, dont l'émission et la négociation des actions constituent le délit d'escroquerie? De crainte d'avoir une action d'une Société apparente, régulière en la forme, personne ne veut plus d'actions de Société commerciale quelconque. Cette jurisprudence fait peur aux capitalistes et à l'épargne, elle est la protection du dol, de la fraude et de ceux qui tombent sous l'application des articles 405 et 419 du Code pénal.

Est-ce pour ceux-là que le Messenger a ouvert les colonnes de son journal??

REVUE DES TRIBUNAUX

Nominations judiciaires. L'Officiel a publié les nominations suivantes dans la magistrature: M. Rossé, avocat, est nommé procureur de la République à Bonneville, en remplacement de M. Régis, nommé procureur à Castres. M. Marmontin, substitut au Puy, est nommé procureur à Brioude, en remplacement de M. Lebby, nommé à Orthez. M. Lougier, substitut à la Basse-Terre, est nommé au Puy. M. Avril, président à Montbrison, est nommé vice-président à Lyon en remplacement de M. Faye, admis à la retraite. M. Barras, procureur à Aurillac, est nommé juge à Lyon. M. Vourloud, substitut à Montbrison, est nommé procureur de la République à Aurillac. M. Sentis, juge d'instruction à Embrun, est nommé juge à Valence. M. Digne, juge à Sétif, est nommé juge à Embrun. M. Roman, juge à Briançon, est nommé juge à Gap. M. Courrière, ancien avoué, est nommé juge à Briançon. M. Gouazé, substitut à Largentière, est nommé substitut à Carpentras. M. Vallet, substitut à Carpentras, est nommé substitut à Montbrison. M. Charles Roques, avocat, est nommé substitut à Largentière. M. Terrôt de Lavalette, avocat, est nommé juge suppléant à Grenoble. Nous ne laisserons pas M. Fayo se retirer loia de Lyon, sans emporter dans sa retraite nos regrets et ceux du barreau tout entier, qui n'oubliera jamais sa bienveillance et son impartialité. M. Fayo était non seulement un magistrat distingué, mais son nom figurait encore parmi les plus dévoués à toutes les bonnes œuvres de notre ville. Sa retraite est prématurée; il pouvait aspirer à un siège plus élevé, il a préféré se démettre que de se soumettre.

Nouvelles judiciaires. Sont chargés du règlement des ordres: A. Lyon, MM. Dieu-Labrousse et Croz. A. Villefranche, M. Duquaire.

On se souvient que la Chambre refusa d'autoriser une demande de poursuites contre M. Rozières, député du Lot. Pendant les vacances législatives, l'auteur de la requête a intenté un procès à M. Rozières. Par jugement rendu le 24 septembre par le juge de paix de Figeac, M. Rozières, maire de Bagnac, conseiller général et député, a été condamné à 100 fr. de dommages et aux dépens, pour violation du secret du vote et diffamation contre M. Lecam, notaire à Bagnac. Nos députés vont bien.

ECHOS DES THÉÂTRES

Tout n'est pas rose dans la vie d'un chroniqueur de théâtre; on dit pourtant: il a de la chance, il pénètre dans les coulisses, voit de près les danseuses dans le déshabillé pudique d'une beauté qu'on vient d'arracher à ses antichambes. La chanteuse légère, dans la crainte d'un éreintement, se recommande à lui avec les minauderies les plus agaçantes. Le contrat lui fait une profonde révérence et le ténor lui donne une bonne poignée de main. Puis il prend sa plume et si, par inadvertance ou par caprice, il le temps dans un verre d'eau sucrée pour rédiger sa chronique,

que, au lieu de l'imbiber de cette bonne encre noire, gaisant légèrement, saupoudré de sel gaulois et de piment de bonne compagnie; son directeur, ses collaborateurs et ses lecteurs le prennent à partie et lui font des reproches sur son compte-rendu à la fois de rose. Il veut plaire aux artistes tout en ne les ménageant pas; il veut attirer les bonnes grâces du directeur municipal qui n'entend pas qu'on déprécie sa marchandise; c'est donc entre deux chaises que je me vois obligé de commencer ma critique de cette semaine.

Les Huguenots. — Le proverbe raison: nul n'est prophète en son pays — et le pronostic de notre dernière revue ne s'est pas réalisé en son entier. MM. Massart, Bérardi et Mlle Jacob ont eu le succès de la soirée de vendredi dernier.

Notre premier tenor a été admis; son troisième début n'était qu'une simple formalité; il devient le clé des grands opéras anciens et nouveaux que la direction nous fera entendre. Mlle de Villeauva a conquis l'indulgence du public qui s'est montré très galant envers elle et qui l'a admise à titre d'encouragement sans doute, car elle a encore bien à travailler pour devenir aussi parfaite comme chanteuse, qu'elle l'est comme femme; on n'aurait pas mieux dit à la cour du grand roi.

Mlle Leslino faisait son premier début; mais en présence de l'orage et de la tempête qui grésillaient dans la salle, la pauvre femme semblait paralysée dans ses moyens dramatiques et vocaux. La continuation de ses débuts se fera sans doute au milieu du calme des éléments humains et nous pourrions alors nous montrer plus gracieux dans notre jugement. Quant aux autres artistes ils nous permettront d'économiser notre encre et notre plume. La semaine s'est écoulée par la répétition des opéras déjà entendus. La troupe d'opéra comique a continué ses débuts dans le Barbier de Séville. Le Barbier de Séville. — Mercredi, reprise du Barbier de Séville sur notre première scène: nous n'hésitions pas à dire que Rossini a laissé beaucoup à désirer. M. Herbert, dans le rôle du comte Almaviva, a contribué pour une large part à la monotonie de la soirée, et n'était le souvenir des représentations pleines de charmes données naguère par notre ex-ténor léger, nous nous montrions, à son égard, d'une rigoureuse mais juste sévérité.

Si au contact de la vie parisienne M. Herbert a gagné comme jeu et comme teufie, en revanche il a vieilli, énormément vieilli. La voix est usée; les vocalises dont est émaillée la partition du Barbier imposent au chanteur des efforts inouïs dont il souffre et dont les spectateurs souffrent aussi. Avec cela des intonations fausses et un manque absolu de certitude dans les notes élevées. Un vieux proverbe prétend avec raison qu'on ne vit pas d'amour et d'eau fraîche; nous, nous déclarons ne pas vouloir vivre seulement de souvenirs et nous prions la direction de rendre M. Herbert à l'Opéra-Comique le plus promptement possible.

Il venait de chanter avec monotonie un grand morceau de Rossini, Mais pourquoi l'applaudir, est-ce par ironie? C'est de plaisir... qu'il ait fait! Mlle Jacob a de meilleures rôles que celui de Rosine; trop opulente pour une jeune pupille, elle est aussi trop froide. Le mortel qui se dit: Rien ne peut changer mon âme est dit presque sans âme, et quand l'oiseau parle de s'envoler de sa cage, il s'envole sans brio. Nous nous rappelons Mlle Isaac dans le gracieux personnage de Rosine et Mlle Jacob ne nous la fait pas oublier. Pour la leçon de chant, Mlle Jacob avait choisi les variations des Diamants de la couronne, d'Auber. Ici, nous n'avons pas ménagé nos applaudissements à la chanteuse.

M. Corpiat accomplissait son troisième début. Depuis longtemps nous n'avions pas entendu un aussi bon Figaro. M. Corpiat laisse loin derrière lui M. Guillion, d'agréable mémoire; il se costume avec un goût exquis; la voix est chaude, vibrante, d'une ampleur peu commune; M. Corpiat est une excellente acquisition; il a été reçu par acclamations. C'était justice. Nous comprenons difficilement la cabale montée contre M. Paravey que nous proclamons bien supérieur à M. Baqueté pourtant si applaudi naguère par les Lyonnais. M. Paravey se tire avec honneur du rôle de Basile. Le chanteur donne seulement un trop libre cours à sa voix puissante, quoiqu'un peu gutturale et il nuance peu, trop peu le grand air de la calomnie. On dirait que Basile entonne un Te Deum. Sernin fait toujours un bon docteur Bartholo. Du reste, Bartholo et Sernin, Sernin et Bartholo... c'est toujours le burlesque. Trop de bruit à l'orchestre et par extraordinaire, le chœur du deuxième acte presque passable. En somme, avec de bonnes choses, bien des imperfections. Célestins. — Les représentations continuent avec le répertoire déjà connu. La première matinée aura lieu dimanche, 19 octobre, et commencera la série des pièces dramatiques.

En répétition, Moussetine, due à la plume et au talent d'un de nos confrères de la presse parisienne, M. Louis Beysson, chroniqueur de l'Événement, qui a laissé à Lyon les meilleurs souvenirs. Cirque Rancy. — M. Rancy est revenu avec les Frimas, représentant possession de son cirque gigantesque, témoin de tant de succès péroratoires et équestres. L'annonce s'annonce fort bien. La vaste enceinte ne désemplit pas malgré la crise ouvrière; le peuple ne demande, en effet, que du pain et de jeux: panem et circenses. Le pain à bon marché et les jeux du cirque à prix réduit, ce que M. Rancy a beaucoup mieux compris que le conseil municipal de Lyon en élevant le prix des places au Grand-Théâtre.

La grande attraction du cirque Rancy est d'abord les deux sœurs Guillois, qui exécutent des tours vertigineux de trapèze à une hauteur telle, qu'on prend le torticolis, pour suivre leurs évolutions aériennes. L'une d'elle se laisse ensuite tomber d'une hauteur de 60 mètres, dans un filet. Si c'est de cette façon, que cette demoiselle se jettera dans les bras d'un mari, le pauvre homme risque fort de rester aplati... devant sa moitié. Les mélomanes Magnin, nous font entendre des concerts variés. Tantôt se servant de pavés cubiques qui produisent la gamme chromatique sous leurs marteaux, tantôt jouant une fanfare dans des jattes à beurre, ils terminent leur séance musicale en frottant des meca-nopis, qui rendent des sons harmonieux. Je voudrais bien en manger un, pour savoir s'il produirait le même effet que les charicots. Mille compliments à Mlle Fillis, pour la façon charmante avec laquelle elle manie son cheval. Le cirque Rancy est ici pour longtemps, nous aurons donc le loisir d'en reparler et le plaisir de n'oublier aucun de ses merveilleux artistes.

BULLETIN FINANCIER

Pendant près d'une semaine, nous avons assisté à un mouvement rétrograde de nos fonds d'Etat, qui entraîna à sa suite la plupart des valeurs de la cote. Sans prendre des proportions inquiétantes, la baisse de quelques points, de chaque jour, était parvenue à faire inscrire des cours au nos rentes de 75 à 80 c. inférieurs aux cours où nous les avions laissés à notre précédent bulletin. L'absence de transactions de quelque importance, les difficultés auxquelles la Commission du budget se trouvait en butte, les préoccupations occasionnées par la rentrée des Chambres, de moins bonnes nouvelles du théâtre de la guerre, étaient autant de causes qui servaient admirablement le parti baissier. Mais un changement de physionomie ne devait pas tarder à se produire. En effet, mercredi, dès l'ouverture de la Bourse, on apprenait que nos troupes venaient de remporter une brillante victoire au Tonkin. En même temps, le résultat officiel de la souscription du Crédit Foncier venait confirmer l'éclatant succès qu'on attendait de cette opération. On proposait 600,000 obligations Communales; il en a été demandé 2,500,000 par 300,000 souscripteurs. Il n'en a pas fallu davantage pour entraîner la cote et, presque dans la même séance, la trace de la baisse des jours précédents a disparu. Ce fait prouve une fois de plus la puissance de la spéculation qui a fait la hausse des derniers mois et qui paraît bien décidée à en conserver fermement les résultats.

Le résultat de la grande opération du Crédit Foncier paraît de nature à rasséréner le marché; les transactions à cette époque de l'année devenant plus actives et les capitaux en quête d'emploi étant nombreux, on peut, sans être taxé de trop d'optimisme, préjuger de la continuation du mouvement de hausse, qui de nos rentes, s'étendra certainement aux valeurs. Nous laissons aujourd'hui le 3 0/0 à 77,97; l'Amortissable à 79,30 et le 4 1/2 0/0 à 108,92. Il n'est pas superflu de noter que ce dernier fonds va détacher un coupon de 1 fr. 12 à la fin du mois présent. Les fonds d'Etats étrangers ont subi l'influence générale de la Bourse, mais ils ont de fortunes diverses suivant leur valeur intrinsèque. Le 5 0/0 Turc est lourd à 7,70, l'Unifiée d'Egypte est moins bonne à 305, et l'Extérieure espagnole toujours assez faible de 59,60 à 59,80. Le 5 0/0 Italien est à 96,50. Ce fonds d'Etat ne se départ pas de sa fermeté ordinaire, s'il cède aux tendances dominantes du marché, c'est pour reprendre au moins aussi vivement que nos rentes françaises. On sait, du reste, qu'Italien n'est pas à son prix, à comparer avec les rentes d'autres pays dont le crédit est certainement inférieur.

Nous l'avons dit, le 4 3/4 d'Italie, devrait au moins coter 103 et 104 fr. On peut attendre à la voir se rapprocher de ces prix dans un avenir qui n'est pas très éloigné. Aussi les acheteurs aux cours actuels ont-ils devant eux une marge de hausse qu'ils peuvent attendre en toute confiance. Les valeurs de Crédit ont aussi profité de la reprise générale, mais légèrement; le Crédit foncier, à 1,300, la Banque de Paris à 130 se relève avec vigueur; tandis que le

Crédit lyonnais à 540, la Société générale à 57, font toujours preuve de fermeté. Sur la Banque d'Escompte, c'est une autre Société qui domine; pendant que la Banque d'Escompte de Paris, parvient à la hausse, elle revient facilement à son cours plus élevé. Nos lecteurs savent par ce que nous avons dit, dans notre dernier bulletin, que le trimestre en cours doit être essentiellement profitable à cette Société; il faut donc s'attendre à ce qu'elle ne s'attarde pas à bien longtemps aux prix actuels.

L'Assemblée générale, tenue le 16 de ce mois, a approuvé les comptes de 1893, qui lui étaient soumis et fixés à 6,283,200 francs action libérée de 125 fr. le dividende de 1893, exercé. A la clôture de la séance, M. le baron de Soubeyran, président, a annoncé la nomination à partir du 17 courant comme premier à compte sur le dividende de 1893, d'une somme nette de 4 fr. 85 par action libérée de 125 fr. ou de 8 fr. 55 par action échangée et libérée de 150 francs. La Banque ottomane ne parvient pas à reprendre ses hauts cours, elle reste à 520, la Banque des Pays autrichiens est à 450 et la Banque des Pays Hongrois à 350, sans affaires. Les Chemins français qui avaient été très fermes, aux cours précédents, ont subi une dépression pendant ces derniers jours; cependant à peu près les anciens cours: le Nord à 1625, le Midi à 1150, le Lyon à 1235, l'Orléans à 1302. Il ne faut pas s'attendre à de sérieux mouvements en avant, tant que les recettes ne seront pas meilleures. C'est toujours des moins-values que nous avons à constater. Pendant la dernière semaine les moins-values kilométriques sont pour le Nord de 18,88 0/0, le Lyon de 19,16 0/0, le Midi de 18,88 0/0, l'Ouest de 11,28 0/0, l'Est de 17,78 0/0. Par contre, leurs obligations sont toujours très fermes, aux cours précédents.

Sur les Chemins étrangers, nous citerons une amélioration de cours à peu près générale: les Autrichiens à 631, les Lombards à 413, le Nord de l'Espagne à 521, Saragosse à 402, et les Méridionaux d'Italie à 655, conservant toute leur hausse de la semaine dernière. Les Méridionaux d'Italie n'ont eu guère de tendance à supporter le poids des mauvaises nouvelles de ces jours passés: leurs cours se sont invariablement tenus au même niveau. N'est-ce pas là une preuve évidente de ce que nous avançons depuis longtemps, que ces valeurs ne sont pas à leur prix réels? Ils doivent arriver prochainement à dépasser le cours de 700 fr. Depuis que nous écrivons ce bulletin, nous n'avons cessé une seule fois de les signaler à l'attention de nos lecteurs: ceux-ci ont vu déjà combien nous avions de sérieux motifs de les leur recommander: lorsqu'ils achètent sur nos premières indications, ils sont à même de réaliser un bénéfice de plus de 100 fr. et ceux qui ont arbitré leurs Chemins autrichiens contre les Méridionaux, lorsque nous les avons prévus, gagnent près de 150 fr.

Une plus grande activité règne sur les valeurs industrielles, et les cours que nous relevons sont supérieurs à ceux de la semaine dernière: le Suez est à 490, le Panama à 485, Le Transatlantique à 450, les Petites Voitures à 5 5, Le Gaz à 15,10, Les Immeubles de France à 415 fr. en hausse de 5 fr. sur la semaine précédente. La valeur intrinsèque de cette Société justifie des cours bien supérieurs aux actions. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'elles se rapprocheront du pair, avant qu'il ne soit longtemps et même qu'elles le dépasseront. Un acheteur aux cours actuels serait faire une opération exceptionnellement fructueuse.

Les obligations des valeurs industrielles se maintiennent fermes à leurs cours précédents; plusieurs méritent les faveurs des capitaux de placement. Nous signalons entre autres, les obligations 5 et 6 0/0 de la Compagnie générale française de tramways, dont les cours un peu inférieurs à ceux des obligations de valeurs similaires, ne tarderont pas à s'élever au niveau auquel ils ont droit. Les obligations des aux environnements de 450 fr., coupon du 1^{er} octobre détaché, en se rapprochant du pair, donneront une plus value de 50 fr., en même temps qu'elles offrent à ce prix 5 1/2 0/0 de revenu assuré.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre. — Samedi, 18 octobre. Faust. Lundi 20, Les Huguenots. Théâtre des Célestins. — Samedi 18 Le Train de plaisir. Dimanche, matinée à 1 h. 1/2, Le Roman d'un jeune homme pauvre. A l'étude, Le Tour du cadran, Le Maître de forges, Moussetine. Cirque Rancy, avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 heures, grande fête équestre. — Les jeudis et dimanches, représentations supplémentaires à 3 heures après-midi; la salle sera éclairée au gaz et toutes les attractions y prendront part. Le gérant: BRUN.

AU TISSERAND Ancienne Maison L. GIROUD & ROLLAND-GUICHERD GAGNOL & CLERG, S^r 42, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42 GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC Toiles et Cotons. — Chemiserie et Lingerie VENTE EN SOLDE Des Marchandises de l'Ancienne Maison CONSISTANT EN: Toiles blanches, écarlates et bleues, Mouchoirs, Couvertures, Calicots, Planelles, Oxford, Colonnnes, Linge de table, Bas, Chaussures, Serviettes-Eponges, Cotons écus, Rideaux, Piqués, Linge confectionné, etc., etc. CHEMISES SANS BOUTONS, SYSTÈME BREVETÉ PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES Guérison des dérangements de matrice. Les symptômes de cette maladie sont: Gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, maux de tête. Toutes ces souffrances sont guéries par le traitement de M. ^{DOCTEUR} DAIN, accoucheur, rue de Chertres, 80. 15001

IRRITATIONS De la Gorge et de la Poitrine Gripes, Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Coqueluche Rhum guéri promptement par le SIROP PERROUD Pharmacien à GIVORS (Rhône). Dépôt: Pharm. CENTRAL, rue Sainte-Marie-des-Terreux LAROCHEVIE, rue de la Barre, 14

CREMISE BRETONNE BREVETÉ S.G.D.G. FRANCE C. DONNET CHEMISIER-SEUL CRÉATEUR

AU COLOSSE 52, cours de la Liberté Mobilier de Garçon 1 lit en fer... 1 sommier... 1 matelas... 1 tringles... 1 buffet... 1 table... 2 chaises... 50 fr. Salle à manger 1 buffet et argent... 1 table à coussinets... 6 chaises... 500 fr. Salle à m. noyer 1 buffet étagère... 2 chaises cannelées... 160 fr. Ameublement de salon 1 canapé... 500 fr. 1 fauteuil... 500 fr. 2 chaises... 500 fr. 1 guéridon... 500 fr.

DE RHODES LYON-GUILLOTIERE Chambre à coucher 1 lit Renaissance... 1 armoire à glace... 270 fr. 1 toilette... 1 table de nuit... 4 chaises... 270 fr.

ETABLISSEMENT DE SAINT-GALMIER (Loire) CACHET VERT SOURCE BADOIT MÉDAILLE D'OR DÉBIT: 30 MILLIONS de bouteilles par an EAU DE TABLE SANS RIVALE Elle conserve indéfiniment sa limpidité inaltérable SOUVERAINE POUR RETABLIR LES FONCTIONS DE L'ESTOMAC La seule de toutes les Eaux de table qui ait obtenu une récompense à l'Exposition universelle de 1871 La seule qui ait obtenu une Médaille d'Or à l'Exposition de Francofort-le-Mein, en 1881 Diplôme d'Honneur à l'Exposition de Bordeaux 1882 La consommation de cette Eau a pris des proportions considérables. Aussi quand un docteur distingué écrivait: « Cette SOURCE fera le tour du monde! » il disait vrai. Cette progression de sa faveur, soit pure, soit mélangée au vin, et à toutes ses propriétés hygiéniques, aperitives et digestives constatées par les travaux scientifiques de MM. les D^{rs} O. HENRY, DURAND-FARDEL, LADREVESE, GENSOUL, PETREQUIN, etc. VENTE PAR AN: 10 millions de bouteilles Exiger la signature de Badoit SE MÉFIER des CONTREFAÇONS

IMPRIMERIE X. JEVAIN LYON — 12, Rue Sala, 41 — LYON SPÉCIALITÉ DE TIRAGES A GRANDS NOMBRES BROCHURES, MÉMOIRES, CATALOGUES, TARIFS DE BANQUIERS Prospectus, Affiches CIRCULAIRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES, MANDATS MM. les Négociants, Fabricants, Directeurs d'usines, Banquiers, etc., peuvent, en toute confiance, nous envoyer leurs modèles. Des épreuves leur seront immédiatement fournies et les tirages soigneusement exécutés dans de brefs délais, et à de très bonnes conditions.

Manufacture des POMPES BROQUET 121, Rue Oberkampf, PARIS En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de France, soit pour l'étranger, la maison BROQUET a mis en construction des machines perfectionnées spécialement pour les besoins des Cultivateurs. Elles sont munies de cylindres en bois ou en fer, et agissent en Machine à vapeur ou à tout autre système. Elles sont indispensables à toute exploitation agricole. En fait de farine la meilleure est celle de la mouture de la farine de France. Les Annonces & Réclames sont reçues à l'Agence V. Fourmier 14, RUE CONFORT, à LYON